



L'Entraide généalogique

SECTION I - AUX SOURCES ANCESTRALES

Généalogie historique de mes ancêtres "Cameron"	Benoit Cameron	49
Histoire d'une migration	Raymond Lambert	61
Paléographie	Guy Breton	70
Notre généalogie collective	Denis Tremblay	72

SECTION II - L'ENTRAIDE FRATERNELLE

Travaux et dons de nos membres		78
Dons à la bibliothèque		78
Bibliothèque: Section H - Histoire et petite histoire	Allyre Couture	79

SECTION III - DIVERS

Annonces - Répertoires		60
Bûte aux questions		83
Nécrologie		83
Les Statues et règlements de la Société		84
Publications de répertoires		91
Nouveaux membres et changements d'adresse		92
Poème		94

SOMMAIRE

Volume 3
No 2
MARS 1981

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE
DES CANTONS DE L'EST INC.

Le mot du président

Les activités se poursuivent à un rythme constant, sinon croissant, à la bibliothèque de la Société. Le responsable, Monsieur Raymond Lambert, toujours accueillant, peut se réjouir de voir les chercheurs, de plus en plus nombreux. Il peut être fier aussi de l'esprit de collaboration, d'entraide, qui existe chez les habitués de la bibliothèque. N'est-il pas en grande partie responsable de ce climat tant apprécié de nos membres?

L'effectif de la Société poursuit également sa croissance: en septembre dernier, notre objectif était d'atteindre le nombre de 400 membres en règle en 1980-81; s'il n'est pas encore réalisé, cet objectif le sera bientôt, car au 15 février, 380 membres ont payé leur cotisation pour l'année financière en cours. Nous en sommes heureux. En leur souhaitant la bienvenue, nous voulons féliciter tous ceux qui ont été admis dans notre Société au cours des derniers mois.

S. Talbot

Conseil d'administration
de la Société de généalogie

Sauveur Talbot	président
Guy Breton	vice-prés.
Ghyslaine Daigneault	sec.-gén.
Gilles Lapierre	sec.- adm.
Serge Blais	trésorier
Antoine Desrosiers	administratif
Roméo Dubois	" "
Gaston Genest	" "
Raymond Lambert	" "
Yvon Roy	" "
Gérard Thivierge	" "

Comité de l'Entraide

Allyre Couture	coordonnateur
Raymond Lambert	conseiller
Mlle Blanche Dubrulle	conseiller

Collaborateurs

Soeur Thérèse Poirier	Yvon Roy
Valérien Roy	Denis Tremblay
Madeleine Brodeur	Gilles Lapierre
Ghyslaine Daigneault	Monique Roberge

Comité de la bibliothèque

Raymond Lambert	responsable
Mme Madeleine Brodeur	adjointe
Gilles Lapierre	adjoint

Responsables de la distribution

Rita Lussier	Serge Blais
Madeleine Brodeur	Orise Letendre
Émilienne Dumas	Lise Gosselin

L'Entraide généalogique est publiée par la Société de généalogie des Cantons de l'Est Inc.,
C.P. 635, Sherbrooke, P.Q. J1H 5K5.

Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Prière d'indiquer votre numéro de membre sur toute lettre ou communiqué.

Dépot legal: Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale, Ottawa ISSN 0226-6245

La bibliothèque de la Société se trouve au sous-sol de l'église Saint-Jean-de-Brébeuf, angle King Ouest et Boul. Jacques-Cartier, Sherbrooke.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DE MES ANCÊTRES "CAMERON"

par

BENOIT CAMERON (969)

INTRODUCTION

Depuis quelque temps déjà, j'aspirais à connaître l'origine de mes ancêtres. Je suis très heureux d'avoir pu m'initier à ce domaine, soit la généalogie historique, dans le cadre de cette activité de recherche personnelle.

De par ses origines grecques, le mot généalogie signifie littéralement science de la naissance. Plus précisément, c'est "la science qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des familles et des individus (1)."

Mais, comme l'a affirmé Léon Roy, "la généalogie est insipide sans histoire de famille (...) (2)." J'ai donc décidé de partir à la recherche de sources qui me permettraient de reconstituer un peu de la vie de mes ancêtres directs et de les replacer dans leur contexte historique.

Je me suis limité à l'étude de mes quatre ancêtres directs de la famille Cameron, de l'arrivée de Thomas au moment de la Conquête jusqu'à l'installation de Joachim dans les Cantons de l'Est. À l'occasion, j'examinerai brièvement la condition des frères et soeurs de mes ancêtres directs de façon à augmenter le nombre de cas et par le fait même, la valeur de cette étude.

Certaines sources n'étant pas accessibles aux chercheurs après 1880, j'ai dû clore mon travail à ce moment. Cependant, s'échelonnant sur quatre générations et 120 ans, mon travail me permettra d'étudier l'évolution socio-économique de cette lignée d'origine écossaise.

L'accès aux sources a vraiment été pour moi une première expérience emballante. Les recensements de 1825 à 1871, les registres d'état civil de plusieurs paroisses et les contrats de notaire ont constitué le fondement des sources utilisées.

1. M. Langlois, *Cherchons nos Ancêtres*, p. 15.

2. Léon Roy, *Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, p. 7.

PREMIÈRE PARTIE

LA PHASE GÉNÉALOGIQUE

Cette phase constitue la base de ce travail. Il s'agissait de retracer tous mes ancêtres directs, c'est-à-dire grand-père, arrière-grand-père et jusqu'au premier qui arriva au Canada. N'ayant jamais côtoyé la généalogie, je m'imaginai devoir abattre beaucoup de travail avant d'atteindre ce but. La réalité était toute autre. En fait, les généalogistes des dernières décennies ont énormément simplifié notre tâche en compilant tous les mariages des diverses paroisses du Québec. La première étape a donc consisté à trouver l'endroit et la date de mariage de mon grand-père et de mon arrière-grand-père grâce aux renseignements fournis par mon père et par une recherche dans les registres de mariages conservés à la Société de généalogie de Sherbrooke.

La deuxième étape fut très rapide grâce à cet outil extraordinaire que constitue le *Recueil de généalogie des comtés de Montmagny, Bellechasse* d'Éloi-Gérard Talbot. Cet ouvrage de plusieurs tomes reconstitue la généalogie de familles à partir du premier ancêtre jusqu'à aujourd'hui; le seul critère à respecter pour y figurer est d'habiter dans les comtés concernés. D'un seul coup, je connus mes quatre autres descendants, le nom de fille de leurs épouses, leurs dates et lieux de mariage. Consultez le graphique à la page suivante pour voir ce tableau.

TABLEAU I. Généalogie ascendante en ligne directe (3)

ANCÊTRES ÉTUDIÉS

John Cameron Inverness, Écosse Mary Ann Fraser
Thomas Cameron 6 juillet 1772 St-Vallier Marie-Françoise Roy
Jean-Baptiste Cameron 6 octobre 1788 St-Vallier Rosalie Roy
Thomas Cameron 22 janvier 1821 St-Gervais Marie Marquis
Joachim Cameron 26 novembre 1850 St-Anselme Rosalie Dion
Célestin Cameron 24 juillet 1882 St-Romain Rose-Déliima Boulanger
Achille Cameron 23 juin 1914 Lambton Palmena Fortier
Roger Cameron 29 octobre 1946 Brompton Gertrude Duval
Benoît Cameron 14 janvier 1978 Sherbrooke Louise Lachance

3. Voir carte à l'appendice I pour les lieux de mariage.

DEUXIÈME PARTIE

THOMAS CAMERON (1746- 1820)

Comme les recensements disponibles pour le Canada ne débutent qu'à partir de 1825, j'ai dû chercher dans les registres d'état civil de la paroisse de St-Vallier et dans les greffes de notaires qui pratiquaient dans cette région dans la dernière moitié du 18^e siècle. Ces sources sont conservées aux Archives nationales du Québec à Québec.

Connaissant la date et le lieu de son mariage, il m'a été facile de repérer son enregistrement dans le registre d'état civil. Bien que le curé de St-Vallier ne nous apprenne pas le métier de Thomas, il dévoile un aspect important qui nous aide à mieux situer l'arrivée de Thomas sur le continent américain:

(...) les dites parties (...) reconnoissent par ces présentes un Enfant qu'il déclarent avoir eu ensemble avant leur St. mariage lequel St. Enfant est né le 19 août 1762 et à qui on a donné le nom de jean Baptiste (sic) (4).

Ainsi, Thomas était présent au Canada au moins à la fin de l'année 1761, ce qui nous place en pleine époque de la Conquête (5). Fut-il soldat? C'est une question à laquelle j'aurais bien aimé trouver une réponse écrite noir sur blanc, mais je n'ai pas eu cette chance. Je me vois donc obligé de conjecturer quelque peu.

En pratique, il n'existe que deux possibilités pour Thomas: ou il était dans l'armée (6), ou il était un de ces aventuriers-marchands venus tenter sa chance; un extrait de lettre du lieutenant-gouverneur Carleton, datant de 1767, nous brosse un tableau de l'origine des "anciens sujets de Sa Majesté" établis au Canada:

4. Registre d'état civil de la paroisse de St-Vallier, 1772.

5. En 1761, l'Angleterre a conquis la Nouvelle-France depuis environ un an: prise de Québec en 1759 et de Montréal en 1760.

6. Il existait un régiment écossais, le "Fraser's 78th Highlanders", qui combattait aux côtés de l'Angleterre en Nouvelle-France dès 1757. J.M. Lemoine, auteur de la brochure *The Scot in New France*, nous apprend que dès 1762, certains membres de ce régiment s'étaient installés ici.

Ils se composent d'officiers, de soldats licenciés et de ceux que l'armée traînait à sa suite, gens qui, ne sachant que faire dans d'autres lieux, se sont installés ici lors de la reddition; ou bien, ce sont les trafiquants de hasard ou des gens qui, ne pouvant plus demeurer en Angleterre, en sont partis pour essayer de refaire leur fortune lorsque s'est ouvert ce nouveau débouché commercial (7).

Il est très difficile de trancher la question puisque chacune des deux hypothèses a des appuis. Ainsi, le curé de St-Vallier nous dévoile enfin le métier de Thomas, le premier avril 1799, lors du mariage de sa fille Marie-Françoise: il est cabaretier, c'est-à-dire qu'il tient une auberge. En se basant sur cela uniquement, on peut penser qu'il fut un marchand venu avec l'armée ou peu après la Conquête. Toutefois, on peut émettre la réserve suivante à savoir que rien n'empêchait un soldat licencié de devenir cabaretier.

Par contre, l'ordonnance, instituant la Cour de justice en 1764, affirmait ceci (8):

Comme il n'y a que 200 sujets protestants dans la province, dont la plus grande partie est composée de soldats licenciés de petite fortune et de peu de capacité (...) (9).

Comme Thomas était fort probablement protestant, étant d'Écosse, la loi de probabilité favorise l'origine militaire de Thomas, bien que le texte soit peu flatteur à l'égard des soldats. Mais encore là, rien n'est certain. Des preuves plus solides seraient nécessaires.

En revenant à son mariage, on réalise que Thomas s'engage sur la voie de l'assimilation. D'un côté, c'est l'Écossais qui marie une Française, native du Canada; il est vrai que les Écossaises devaient être très peu nombreuses dans cette nouvelle colonie; le choix se limitait aux Amérindiennes et aux Françaises. Quant à ces dernières, il semble qu'elles avaient une préférence parmi les différents types du conquérant:

On sait, d'ailleurs, sans pouvoir beaucoup l'expliquer, que les Canadiens-Français s'accordent beaucoup mieux avec les Écossais qu'avec les Anglais et les Irlandais (10).

7. I. Caron, *La colonisation de la province de Québec*, tome I, p. 53-54.

8. Le contexte de cette citation explique pourquoi les Canadiens pouvaient être jurés aussi.

9. I. Caron, *La colonisation de la province de Québec*, tome I, p. 36.

10. P.-G. Roy, *A travers les mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, p. 121.

D'un autre côté, son mariage à l'Église catholique surprend puisque, comme nous l'avons mentionné, Thomas était probablement protestant et que nous savons que, durant le régime militaire, plusieurs Françaises épousèrent des Anglais devant le ministre au grand émoi du clergé canadien (11).

Que les Britanniques trouvaient les petites Canadiennes bien jolies (...) Que dans certains cas, l'amour a peut-être fait sauter les barrières linguistique et religieuse (12).

Toutefois, dans le cas qui nous intéresse, les barrières semblent avoir été lentes à sauter puisque le mariage eut lieu dix ans après la naissance de leur premier enfant. Les Roy voyaient peut-être d'un mauvais oeil la venue dans la famille de cet étranger faisant partie du groupe ethnique du conquérant, possédant en plus des coutumes et des moeurs très différentes.

L'important est que Thomas s'installait définitivement au Canada; la proverbiale résistance physique de ces "Highlanders" d'Écosse l'aida sûrement à s'habituer au rude climat canadien.

Passons maintenant à une brève étude des contrats de notaire impliquant Thomas Cameron.

Le plus vieux contrat date de 1771, mais il est difficile à lire étant donné la mauvaise écriture du notaire J.C. Panet. J'ai seulement réussi à comprendre que Thomas achetait un terrain près de la rivière Boyer à Louis-Joseph Riverin, son futur notaire. Une chose importante à retenir: l'excellente signature de mon ancêtre laisse transparaître une instruction assez avancée pour l'époque. Le contrat suivant confirme la supériorité de Thomas dans ce domaine par rapport aux membres de sa belle-famille. En effet, ce 15 octobre 1776, son beau-frère, François Roy, lui achète, ainsi qu'à Augustin Roy et André Élie, son droit de succession de la famille Roy suite à la mort du père; à part Thomas, personne de la famille ne sait signer.

11. M. Trudel, "*Les mariages mixtes sous le régime militaire*". *RHAF*, 1953-54, p. 7 à 31.

12. J.P. Wallot, "*Critiques de Recherches sociographiques*". *RHAF*, vol. 20, 1966-67. p. 490.

De 1776 à 1799, j'ai retracé une quinzaine de contrats impliquant Thomas Cameron dans la seule étude du notaire Riverin (13). Ajoutons à cela la possibilité de contrats avec d'autres notaires et nous avons l'image d'un cabaretier très impliqué dans la vente et l'achat de terres; aujourd'hui, on appellerait cela de la spéculation. Par exemple, en 1776, Thomas avait acheté une terre dans le 4^e rang de St-Michel, avec un dénommé Louis Boutin, de 3 arpents et 14 pieds de largeur sur 40 arpents de profondeur au prix de 192 livres en plus de l'obligation de continuer à payer les cens et rentes (14). Sept ans plus tard, soit en 1783, Thomas revendit sa moitié de terre au prix de 700 livres, alors qu'il l'avait payé 92 livres. C'est dire à quel point les terres situées non loin du fleuve étaient l'objet de spéculation. Il est vrai que le fleuve constituait le meilleur moyen de transport, donc d'échanges, les routes étant très mauvaises à l'époque. Par contre, en 1795, Thomas vendit au curé de St-Vallier, M. Vézina, un terrain de deux perches et demie de large par 40 arpents de profondeur dans la première concession de St-Vallier au prix de 400 livres alors qu'il l'avait payé 550 en 1788. Plusieurs explications peuvent être apportées pour tenter de comprendre ces deux attitudes très différentes. Une ordonnance du gouverneur, datant de 1788 et concernant les aubergistes, pourrait être une explication possible de cette vente favorable de 1795.

(...) nul n'obtiendrait de license pour vendre des liqueurs dans les paroisses des campagnes sans être auparavant muni de l'attestation du curé du lieu et du capitaine de milice (15).

Ce qui frappe aussi dans les contrats découverts, c'est la facilité avec laquelle Thomas payait ses achats de terre. Ainsi, en 1784, il paya comptant pour l'achat d'une terre de St-Vallier au prix mirobolant de 4500 livres; en 1788, sur 550 livres, il en a déjà payé 348 et il s'engageait à payer les 202 autres dans le cours de l'année 1789; en mai 1789, sur 5300 livres, 1300 ont été payées, 1500 le furent en juin 1789 et 2500 en octobre 1789. Ces trois exemples prouvent assez bien que mon premier ancêtre avait un certain capital en mains. Cela lui venait soit des profits de son auberge, soit de la vente de terres que la Couronne concédait gratuitement à ses anciens soldats et officiers (s'il en fut un).

13. Voir Appendice 2 pour un exemple de contrat.

14 L'Acte de Québec de 1774 garantissait aux Canadiens l'existence de la tenue seigneuriale.

14 I. Caron, *La colonisation de la province de Québec*, p. 231.

Un dernier détail confirme cette possession d'un certain capital: Thomas prêta 120 livvres à quelqu'un de St-Gervais. Aucun intérêt n'est mentionné.

Quant à son métier de “cabaretier”, les documents notariés n'y font jamais référence. Fernand Ouellet nous informe qu'en 1792, “on dénombrait 432 marchands et taverniers dans la province (16).” Ouellet nous apprend aussi que ce commerce de détail était en majorité tenu par des Canadiens-français; c'est, à mon avis, une autre preuve de son intégration à cette communauté. Ses enfants et petits-enfants allaient suivre ses traces.

Après 1799, je n'ai plus trouvé aucune trace de Thomas dans les registres de St-Vallier ni dans les greffes du notaire Riverin. Mes recherches pour retrouver sa trace n'apportèrent aucun résultat. C'est dommage car son testament aurait pu être très intéressant. Je sais seulement que Thomas fut inhumé à St-Étienne de Beaumont le 7 avril 1820 à l'âge “d'environ 74 ans”; il est considéré comme “journallier”(sic). Étant au Canada dès l'âge de 15 ans, il dut avoir assez de facilité à s'adopter à son nouveau pays. Son mariage avec une Canadienne-française l'intégra définitivement à cette communauté. Thomas Cameron peut donc être considéré plus comme un Canadien-français que comme un Écossais.

“The Old Homestead” wood-cut by Duguay



16. F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 163.

TROISIÈME PARTIE

JEAN-BAPTISTE CAMERON (1762-)

Les débuts de Jean-Baptiste, le fils aîné de Thomas, furent pour le moins anonymes à cause de sa naissance illégitime. Voici le texte complet de son enregistrement de baptême:

jay baptisé le dix neuf daoust 1762 jeans baptiste, né du même jour fils de perre et mère inconnue le parrain as esté berthellimin terrien et la maraine francoise beaudoin

L^x Blondeau
ptre (17)

Je ne crois pas que le prêtre ignorait le nom des parents de Jean-Baptiste; c'était probablement la coutume morale de l'Église catholique à l'époque de ne pas mentionner le nom des parents non mariés.

Faisons maintenant un saut de 26 ans pour assister au mariage de Jean-Baptiste devant le notaire et à l'église. Quatre jours avant de se marier, soit le 2 octobre 1788, Jean-Baptiste et sa fiancée, Rozalie Roy, passaient un contrat de mariage sous la plume du même notaire que Thomas rencontrait pour ses affaires (18). Le lien avec la religion est frappant: les époux s'engagent à se marier "ennotre Mre S^t Église Catolique (sic) Leplutot que faire Sepourra (19)". Tout comme aujourd'hui, le contrat de mariage avait pour but de protéger matériellement les époux. Ainsi, même s'ils sont en communauté de biens, une clause indiquait que les époux n'étaient pas responsables des dettes que leur conjoint aurait contractées avant le mariage. On prévoyait même dans le but d'éviter les chicanes d'héritage: l'épouse avait le choix entre un douaire (20) coutumier (21) ou un douaire préfix (22) de 300 livres; le préciput (23) pour chacun des époux

17. Registres de St-Vallier, 1762.

18. Voir Appendice 3 pour ce contrat.

19 L -J. Riverin, Mariage de J.Bte Cameronne et Rozalie Roy, 2 oct. 1788.

20 Douaire: droit de l'épouse survivante sur les biens de son mari.

21. Douaire coutumier: se disait autrefois du douaire établi et ordonné par la coutume.

22. Douaire préfix: celui qui consiste en une certaine somme déterminée par les conventions matrimoniales.

23. Avantage conféré à un héritier; droit de prélever certains biens sur une masse commune.

était de 200 livres. Les parents s'engageaient aussi à donner aux futurs époux une mère vache, un cochon, une mère "moutonne" et un lit. En fait, le contrat de mariage était, en ce temps-là aussi, le petit côté pratique et prudent de l'amour. Ni Jean-Baptiste ni Rozalie ne purent signer leur contrat, ce qui est un indice d'une instruction scolaire très faible ou nulle (24). Thomas non plus ne semble pas avoir enseigné l'écriture à son fils; d'ailleurs, l'instruction n'était pas considérée comme primordiale dans ce contexte de société paysanne.

Quatre jours plus tard, c'était le mariage devant le prêtre de St-Vallier. Les jeunes époux nécessitèrent une dispense de l'évêque de Québec puisqu'ils étaient parents au troisième degré de consanguinité. Par la force des choses, Jean-Baptiste suivait les traces de son père quant à son intégration dans la communauté canadienne-française.

Je n'ai pas eu le temps de chercher beaucoup pour les contrats de notaire concernant Jean-Baptiste. Je sais qu'en juillet 1794, il acheta une terre à St-Michel, sur le bord du fleuve, avec François Roy de St-Vallier et qu'ils payèrent comptant les 36 livres demandées.

Lors du baptême de sa fille Marie Anastasia, en 1799, le curé accole à Jean-Baptiste le métier de menuisier. Les débouchés pour cet emploi devaient être nombreux à cette époque d'intense commerce de bois de construction avec l'Angleterre ainsi que de la construction des bateaux de chêne.

Puis, en 1816, Jean-Baptiste vendit à son fils Jean-Baptiste une portion de sa terre pour le prix de 300 livres. Cette vente est intéressante puisqu'elle reflète une coutume très répandue à l'époque: l'augmentation très forte des cens et rentes dans les nouvelles concessions poussait les chefs de famille à diviser leur lot entre les enfants. Ajoutez à cela le très mauvais état des routes et on comprend mieux pourquoi le territoire des seigneuries ne fut débordé que très lentement. Autre point à remarquer sur ce contrat: Jean-Baptiste demeurait maintenant à St-Gervais, une quinzaine de kilomètres à l'intérieur des terres. Fondé en 1780, le village de St-Gervais comptait déjà une bonne population en 1790. Ce déménagement coïncide avec le surpeuplement des seigneuries en ce début du 19^e siècle:

24. Au dernier tiers du 18^e siècle, l'instruction populaire au Québec connut une des plus sombres périodes de son histoire.

Ce n'est donc pas le fruit d'un mouvement systématique de colonisation; c'est une poussée lente, fruit de pressions démographiques dans le voisinage seigneurial, dont le point de départ se trouvait à la frontière des seigneuries (25).

Le recensement de 1825 situait Jean-Baptiste Cameron encore à St-Gervais; à part le statut, le sexe et l'âge approximatif des membres de la famille, ce recensement ne nous dévoile rien. On classait les femmes fertiles, c'est-à-dire de 14 à 45 ans, dans une même catégorie. Par cela, on perçoit aisément le rôle social de production d'enfants qu'on donnait à la femme.

Le recensement de 1831 est heureusement plus bavard. Une surprise: Jean-Baptiste n'habitait plus St-Gervais, mais St-Anselme, une localité à 20 km du fleuve et d'une dizaine de kilomètres plus au sud que St-Gervais. Toutefois, un problème surgit puisqu'il y a deux Jean-Baptiste Cameron qui habitaient St-Anselme en 1831 et que les descriptions ne correspondent pas à l'âge du fils. Même si l'un des deux est menuisier, il n'est pas certain que ce soit Jean-Baptiste père puisque nous avons constaté un changement de métier dans le cas de Thomas qui passa de cabaretier en 1799 à journalier en 1820. Ce Jean-Baptiste menuisier cultivait une petite superficie de terre; c'était courant à l'époque de rencontrer des journaliers exploitant de petits lopins de terre. L'autre Jean-Baptiste Cameron était meunier et cultivait dix fois plus de superficie de terre que le précédent, soit 60 acres ou arpents (26). Comme nous le verrons plus spécifiquement dans le cas du prochain ancêtre direct, l'agriculture canadienne avait tendance à devenir de plus en plus autarcique après avoir connu une période de grande exportation vers l'Angleterre à la fin du 18^e siècle.

Jean-Baptiste père, le fils de Thomas, eut deux frères et deux soeurs qui épousèrent tous des conjoints canadiens-français, sauf Marie-Charlotte qui épousa un Irlandais. Tout comme leur frère aîné, aucun ne sait signer. Leurs métiers reflètent leur intégration à la communauté canadienne-

25. F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec*, p. 288.

26. Le recensement ne fait pas la distinction.

française paysanne; Augustin était journalier et cultivait un peu la terre; Antoine semble avoir été encore moins prospère: il fut tour à tour "vagabon" (27), cultivateur, journalier et, trois ans avant sa mort, le recensement de 1831 déclarait qu'il subsistait par aumône. Pour ce qui concerne les deux soeurs, je n'ai pu savoir le métier de leur mari.

Les descendants de Thomas Cameron étaient vraiment assimilés au peuple qui habitait les rives du St-Laurent: "Alliances with the French Canadian peasantry have obliterated all trace of Celtic nationality" (28).

27. Registre de St-Vallier, 1797.

28. J.M. Lemoine, *The Scot in New France*, p. 24.

- À SUIVRE -



** RÉPERTOIRES DE MARIAGES **

Compte tenu de l'épuisement des premiers volumes publiés et suite à de nombreuses demandes, la Société a cru bon, pour favoriser les chercheurs, de rééditer les répertoires de mariages des comtés d'Arthabaska et Mégantic, du début à 1925 inclusivement.

Nous avons déjà en mains les répertoires de ces deux comtés pour les années 1926 à 1970 inclusivement.

Ces répertoires et autres mentionnés ci-après sont en vente à
 La Société de généalogie des Cantons de l'Est
 C.P. 635
 Sherbrooke, Qué. J1H 5K5

Arthabaska	Début à 1925 inclusivement	(Réédition 1981) 624 pages	\$35.00
Arthabaska	1926 à 1970 inclusivement		41.00
Mégantic	Début à 1925 inclusivement	(Réédition) 1981) 554 pages	30.00
Mégantic	1925 à 1970 inclusivement.	- 2 volumes	50.00
Richmond	Début à 1950		22.50
Frontenac	1951 à 1974		4.00
St-Gérard-Majella, comté Yamaska			2.00

Les prix indiqués comprennent les frais de poste et manutention.

Histoire d'une migrationSainte-Catherine de Hatley

Pour faire suite à "*L'Histoire d'une migration*" publiée dans l'Entraide généalogique, Vol. 2, No 1 (page 3 à 10 incl.), nous vous offrons cette fois des notes de Monsieur l'abbé Louis-Napoléon Caron qui fut curé de la paroisse de Sainte-Catherine, de l'année 1893 à 1919. Ces notes proviennent du livre des visites paroissiales effectuées pendant les années 1894 à 1900, par le curé Caron.

La première colonne indique les personnes ou les couples, qui étaient dans la paroisse en 1900. À la deuxième colonne, on trouve l'année de la naissance ou du baptême du paroissien; le signe # indique qu'il avait quitté la paroisse avant 1900. Le lieu de naissance ou de baptême est inscrit dans la troisième colonne. Enfin, en quatrième colonne, nous avons inscrit le nom d'un descendant dans la paroisse en 1974, selon les recherches de Mme Donat Boisvert.

Allaire Cyrille Courtemanche Léa		Ste-Catherine	
Archambault Antoine Girard Joséphine			
Audette Joseph	1867	La Ste-Germaine	
Roy Élise	1869	Ste-Claire	
Bachand Antoine Grégoire Cordélie		Boucherville St-Césaire	
Bachand Azarie	1852	Boucherville	
Sicard Exilda	1857	St-Dominique	
Beaudet Pierre Descoteaux Marguerite			
Beguin Pierre	1856	Belgique	
Gonze M.-Thérèse	1858	Tiwary	
Bélangier Absalon	1864	Ste-Catherine	Alcide Simonneau
Boucher Émélie	1871	St-Romuald	
Bélangier Ephrem	1861	Ste-Catherine	Arthur Bélangier
Ladouceur Mathilda	1865	Ste-Catherine	
Bélangier Eugène Forbes Aurélie	1842	L'Islet St-Jérôme de Matane	
Bélangier Jean Guimond Flavie			
Bélangier Joseph	1860	Ste-Catherine	
Paradis Emma	1858	St-Romuald	
Bélangier Onésime	1852	L'Islet	
Fleury Délima	1858	États-Unis	
Bélangier Ovide	1866	Ste-Catherine	
Barré Olivine	1865	St-Jean Baptiste (Rouville)	

Bérard Norbert
Hamel Priscille

Beauregard Louis
Potvin Émélia

Ste-Anne de Stukely Mme Fleury Bélanger

Beauregard François 1862
Caouette Élisabeth 1873

Ste-Brigitte
Ste-Anne de Stukely

Beauregard Henri 1870
Caron Elmire 1866

Ste-Catherine
St-Fabien de Rimouski

Bessette Jn-Baptiste 1861
Fleury Joséphine 1862

Farnham
Ste-Catherine

Jacques Bessette

Bissonnette Joseph
temanche Cléopée

Cour-

Blanchard Abraham
Labonté Arzélie

Blanchard Ovila 1836
Ostiguy Hermine 1846

St-Damase
St-Mathias (Rouville)

Boisvert Antoine
Gilbert Angélique

Boisvert Georges
Langlois Théléé

Boisvert Joseph 1826
Coulombe Marie 1835

St-François-du-Lac
L'Islet

Bolduc Auguste 1855
Gauthier Mary 1867

St-Georges d'Henryville
Ste-Catherine

Mde L.Lapalme

Boucher Françoise 1834
Gagnon Emma 1851

Ste-Anne
Ste-Anne

Bourque Jn-Baptiste 1841
Chamberland R.-de-Lima 1848

Compton
St-Césaire

Brault Gédéon
Gingras Olivine

Brouillet Charles 1878
Lefèvre Alphonsine 1876

Ste-Catherine
L'Ange-Gardien

Caroll John
Emery Mary-Ann

Chamberland Janvier
Plante Alfréda

Chamberland Jn-Bpte 1833
Vandal Zoé 1834

St-Césaire
Sorel

Chambeland Johnny #
Gauthier Emma

Choquette Joseph 1845
Rainville Rosalie 1850

St-Athanase Iberville Armand Choquette
Richelieu

Clément Alphonse Langlois Justine	1840	St-Jean-Baptiste (Rouville) Ste Catherine	
Clément Arthur Chamberland M. Louise	1872	Ste-Catherine L'Ange-Gardien	
Clément Azarie Julien Aglaé	1866 1866	Ste-Catherine St-Casimir (Portneuf)	
Clément Charles Galarneau Anastasie Gagné Albert, engagé	#		
Clément Médéric Clément Caroline	1868 1866	Ste-Catherine St-Thomas (Pierreville)	
Clément Wilfrid Chamberland Isoline			
Coulombe Frs-Xavier Lamoureux M.-Louise	1865 1873	Sherbrooke Ste-Catherine	
Coulombe François Caia Marie-Anne			
Courtemanche Antoine Leblanc Salomé	1855 1857	St-Césaire St-Gabriel	Mme Donat Boisvert
Courtemanche Césaire Fortin Sophie	1826 1831	St-Césaire St-Antoine (Chambly)	Mme Donat Boisvert
Courtemanche Honoré St-Jacques Clérissa	1850 1848	St-Césaire St-Césaire	
Daniel Pierre Dauplaise Cornélie	1865 1865	St-Paul Ste-Catherine	
Darcy Elzéar Duhamel Céline	1852 1848	St-Paul d'Abotsford Belville	
Darcy Narcisse Tétreault Alphonsine	1857 1866	St-Paul d'Abotsford St-Jn-Baptiste (Rouville)	
Dauplaise Baptiste Dauplaise Marguerite	1832	St-Hilaire St-Hilaire	
Dauplaise Isaie Thomas Lucie	# #		
Dauplaise Médéric Goulet Augustine	#		
Dauplaise Olivier Phaneuf Adélaïde	#		
Davignon Adélar Bélanger Anna			
Davignon Choquette Hermine	#		Donat Davignon
Davignon Louis Ducharme Anastasie	#		

Davignon Nazaire	1868	Ste-Catherine
Ménard Angéline	1871	St-Césaire
Descoteaux Georges	1849	Nicolet
Bousquet Marie	1857	Kingsey
Descoteaux Hilaire	1873	Ste-Catherine
Tétreault Rosalie	1863	St-Valérien
Descoteaux Norbert	1836	Nicolet
St-Laurent Joséphine	1835	Rimouski
Descoteaux Pierre	1822	Nicolet
Beaudette Marie	1853	Drummondville
Descoteaux Pierre	1869	Ste-Catherine
Racicot Rosalie	1871	L'Ange-Gardien
Douillard Honoré		
Robert Odina		
Douillard Joseph		
Stébenne Sophie		
Dubois Napoléon	1868	St-Luc
Fleury Malvina	1873	Ste-Catherine
Ducharme Albert		
Paul Délia		
Ducharme Amable	1864	Weedon
Descoteaux Marie	1864	Ste-Catherine
Ducharme Amable	1844	St-Hyacinthe
Gilbert Agnès	1850	Sherbrooke
Dupuis David		
Choinière Marie		
Faucher Arthur		
Daigle Rosalie		
Fleury Joseph	1873	Ste-Catherine
Davignon Éva	1875	Ste-Catherine
Fleury Pierre	1856	St-Césaire
Langlois Malvina	1855	Ste-Catherine
Fleury Siméon		
Gagné Sozias		
Forand Alphonse	1850	St-Césaire
Moreau Délima	1850	Ham ou Québec
Forand Joseph	1859	Rougemont
Millette Domiltide		Ely
Forand Denis	1824	St-Jean-Baptiste (Rouville)
Forand Osias fils	1876	St-Césaire
Francoeur Parfait	1859	St-Pacôme
Fleury Rosalba	1869	Ste-Catherine

Gagnon Anselme	1840	Ste Martine	
Bessette Marie	1846	Farnham	
Gagnon Ed. #			
Simard Séraphine			
Gaudreau Ambroise	1849	St-Césaire	
Meunier/ Lapierre Virginie		St-Paul d'Abotsford	
Gaudreau Antoine	1866	Ste-Marie Monnoir	
Boisvert Marie	1874	Hudson Mass.	
Gaudreau Joseph	1830	Baie-du-Febvre	
Ladouceur Angèle	1833	Georgeville	
Gaudreau Louis	1847	St-Césaire	
Stébenne Émilie	1847	St-Pie	
Gaudreau Ludger	1855	St-Césaire	
Leblanc Mélanie	1874	Lac St-Jean	
Gaudreau Maxime	1878	Ste-Catherine	
Chaput Victoria	1876	Holyoke Mass.	
Gauthier Albert	1870	Ste-Catherine	Albert Gauthier
Vincent Agnès	1876	St-Charles Mtl.	
Gauthier Alfred	1867	Ste-Catherine	Ernest Gauthier
Ménard Joséphine	1876	N. D. de Stanbridge	
Gauthier Basile	1836	Baie-du-Febvre	Armand Montminy
Fleury Marie	1850	St-Césaire	
Gauthier Michel	1838	Baie-du-Febvre	
Ladouceur Léonore		Ste-Catherine	
Gauthier Wellie		Hookset	
Gilbert / Lambert Maxime			
Gingras Georges			
Bissonnette Léontine			
Gingras Léopold		St-Pierre les Becquets	
Desruisseaux Rosalie		Sherbrooke	
Gingras Philippe	1848	St-Pierre les Becquets	Hector Gingras
Lemay Sara	1850	Lotbinière	
Gonze Émile			Mme Donat Fortin
Lapointe Éva			
Gosselin Louis			
Bernier Joséphine			
Gravel Hilaire		St-Joseph de Beauce	
Vasseur Émilie		Ste-Gertrude	
Guertin Joseph		Ste-Marie Monnoir	
Turgeon Louise		St-Ferdinand d'Halifax	
Guertin Octave			
Meunier / Lapierre Malvina			

Guertin Octave	1868	Ste-Marie Monnoir
Tétreault Philomène	1871	St-Jean-Baptiste
Héthérington John	1860	Corner Ontario
Stébenne Virginie	1861	Ste-Catherine
Hamel Denis		
Barré Malvina		
Han Alfred	Ste-Catherine	
Lacasse Gédéon	1869	Weedon
Gosselin Delvina	1869	St-Malachie (Dorchester)
Lacasse Jn-Baptiste	1851	L'Ange-Gardien
Boucher Clara	1860	Ste-Anne
Lacasse Joseph		
Ducharme Adèle		
Lacasse Joseph	1865	Weedon
Lacroix Marie	1865	St-Léon de Standon
Lacroix Cyrille	#	
Dauplaise Georgianna		
Labonté David		
Bessette Albina		
Labonté Moise	1859	L'Ange-Gardien
Bercier Clémence	1860	Ste-Anne de la Pérade
Labonté Moise		
Douillard Marcelline		
Labonté Phydime		
Stébenne Délia		
Ladouceur Louis	1865	Ste-Catherine
Descoteaux Césarie	1871	Ste-Catherine
Ladouceur Michel	1842	Georgeville
Brien / Durocher Adéline	1831	Longueuil
Lafontaine Georges	#	
Gendreau Rhodia		
Lambert Médéric		
Chamberland Alexina		
Lamoureux Francis	1874	Lowell Mass.
Bougie Éléonore	1870	Lowell Mass.
Langlois Cléophas	1850	Ste-Catherine
?	1856	Stanstead
Langlois Dieudonné	1873	Ste-Catherine
Darcy Délia	1856	Stanstead
Langlois Ferdinand	1878	Ste-Catherine
Dubour Georgianna	1880	Bolton

Langlois Honoré	1860	Ste-Catherine	Lucien Langlois
Chaput M.-Cordélie	1861	L'Ange-Gardien	
Langlois Joseph Clément Edwidge			
Langlois vve Jn-Bapt.	1846	St-Pie	
Langlois Théophile	1873	Ste-Catherine	
Gingras Rose Amande	1882	Ste-Catherine	
Lanteigne Mathias		Danville	
Gingras Émélie		St-Pierre les Becquets	
Lapierre Alfred Davignon Marie			
Lapierre Mathias	1842	Ste-Marie Monnoir	
Rainville Adèle	1845	St-Mathias	
Leblanc Alexandre	1875	Ste-Catherine	
Clément Enidza	1872	Ste-Catherine	
Leblanc Hyacinthe	1852	Ste-Catherine	Mme Héliodore Fleury
Harel Marie	1849	St-David d'Yamaska	
Leblanc Jn-Baptiste	1840	St-Pie	
Galarneau Julienne	1849	Ste-Catherine	
Leblanc Joseph	1865	Stanbridge	
Harel Joséphine	1867	L'Ange-Gardien	
Leblanc Moise	1867	Ste-Catherine	
Langlois Josephte	1870	Ste-Catherine	
Leblanc Théodule	1850	St-Césaire	
Brodeur Éveline	1869	St-Césaire	
Lemay Eméric Ménard Mathilda			
Lemay Fréjuste Langlois Louise			
Lemieux Charles	1872	Ste-Julie	
Turgeon Domiltide	1866	St-Ferdinand d'Halifax	
Lemire Édouard	1841	Baie-du-Febvre	
Lambert Pulchérie	1851	Lanoraie	
Longpré Georges	1870		
Gauthier Clara	1872	Ste-Catherine	
Longpré Zotique	1872	Suncook N.-H.	
Choquette Angéline	1875	Ste-Catherine	
Longpré Zotique	1850	St-Léonard (Mtl)	
Ladouceur Emma	1851	Ste-Catherine	
Lussier Cléophas Trudeau Angéline			

Mailloux Alfred	1874	Waterville Maine	
Lessard Eléontine	1871	St-Victor de Tring	
Marchand Zéphirin			
Fleury Azilda			
Marcotte Wilfrid	1855	St-Antoine	
Girard Adéline	1858	St-Valentin	
Martin Olivier	1848	St-Rémi (Châteauguay)	
Lemieux Flavie	1848	St-Jn. Chrysostome (Beauharnois)	
Masse Alfred			
Dauplaise Adélaïde			
Maynard Pierre	1866	Ste-Marie Monnoir	
Bissonnette Exilia	1874	Hudson Mass.	
Ménard François	1835	N.D.de Stanbridge	
Gervais Marguerite	1841	N.-D.de Stanbridge	
Montminy Georges	1867	St-Roch d'Orford	
Gauthier Lucie Anna	1877	Ste-Catherine	
Morissette Pascal	#		
Taylor Zoé			
Paquette Alphonse	1870	Magog	
Bélanger Léa	1869	Ste-Catherine	
Paquette Joseph	1854	Stoneham	Rosalie Desruisseaux
Choinière Marie	1856	Ste-Catherine	
Pouliot Louis			
Charest Cédélie			
Rainville Henri			
Lavallée Hermine			
Rainville Moïse	1853	Richelieu	
Simard Alphéda	1854	Hébertville	
Richard Alfred	1859	Cap-Santé	
Davignon Victoria	1863	St-Césaire	
Rousseau Barthélemi	1860	Warwick	
Labelle Marie	1870	Compton	
Roy Louis	1870	Dunham	
Rainville Roseline	1869	L'Ange Gardien	
Roy Téléphore	1865	Ste-Catherine	
Roy Kate	1870	Clifton	
St-Jacques Jean-Baptiste			
Chicoine Luçie			
St-Jacques François	#		
Choquet Laura			
Gauthier Olympe vve St-Jacques			

Samson Louis	1848	St-Georges d'Henryville
Gauthier Arsélia	1864	Ste-Catherine
Séguin Louis	1862	St-Grégoire
Marois Edmire	1864	St-Grégoire
Simard Arthur	1860	Lac St-Jean
Douillard Délima	1866	L'Ange Gardien
Simard Didyme	#	
St-Jacques Délima		
Sorette Joseph		
Martin Clara		
Stébenne Antoine		
Gamache Léontine	1855	Richelieu
Stébenne Joseph		
Labonté Marcelline		
Stébenne Louis	1832	Ste-Marie Monnoir
Charron Philomène	1837	Ste-Marie Monnoir
Stébenne Xavier	1860	Ste-Catherine
Meunier / Lapierre Malvina		St-Césaire
Surprenant Philius	1862	St-Alexandre
Corrivault Victoria	1865	Ste-Hélène (Dorchester)
Sylvestre Jean	#	
Bessette Azilda		
Trahan Pierre	1853	St-Gervais
Tremblay Hortense		St-Alphonse (Lac-St-Jean)
Tremblay Cyprien		
Verville Esdras	1868	Somerset
St-Jacques Victoria	1871	Ste-Catherine
Viens Jn.-Baptiste	1834	Ste-Marie Monnoir
Choinière Marguerite	1834	St-Césaire

FAMILLES PIONNIÈRES D'ASCOT CORNER

Filiau	Galipeau	Boucher
Grondin	Lemay	Clément
Desruisseaux	Green	Blouin
Goddard	Biron	Blais
Gosselin	Bélanger	Talbot
Boisvert	Dubreuil	Demers Darche

(Le messager St-Michel, 12 août 1944, page 11)

PALÉOGRAPHIE

3 avril 1712
 Vente d'un cheval
 par Chevrier & Roy

* ou au porteur

*Fut présent le notaire royal de l'isle de Montréal résidant à Ville Marie soussigné et témoins En fin nommés fut présent Pierre Chevrier dit Plaisant boucher demeurant en cette ville, lequel a vendu par ces présentes et promet garantir de toutes avaries advenir à Louis Roy demeurant au Sault St-Louis en cette isle à ce présent et acceptant un cheval sous poil noir aagé d'environ neuf ans. Ce marché fait moyennant le prix et somme de vingt cinq livres du pais (pays) que led. Roy promet & soblige bailler & payer aud. Plaisant * au jour et feste de la St Michel 29 7bre prochain à peine de tous despens damages et intherests et hypothèque de tous ses biens meubles et immeubles présents et advenir & par privilèges spéciaux Ledit cheval qu'il tiendra à tiltre de précaire jusques au parfait paiement desdits vingt cinq livres du prix dycelluy. Sera loisible audit Roy en cas que ledit cheval ne tire pas bien a la charue aux semences prochaines de le rendre audit Plaisant et audit cas le présent marché sera nul et comme non fait. Car ainsy & ca et pour l'exécution des présentes ledit Roy a eslu son domicile en cette ville la maison du Sieur de Soviot sise rue St Paul et ledit Plaisant la maison de Joseph Guyon Després sise rue Capitalle audit lieu & nonobstant & promettant & sobligeant & renoncant & ca fait et passé audit Ville Marie estude dud. notaire. L'an mil sept cent douze le troisième jour d'avril environ midy en présence des Sieurs Dominique Nafrechoux et Claude Maurice témoins demeurant audit Ville Marie soussignés avec ledit notaire, lesdites parties ont desclarées ne scavoit escrire ny signer de ce enquis après lecture faite suivant l'ordonnanace.*

*Claude Maurice D. Nafrechoux
 Adhémar ntre*

PALÉOGRAPHIE, c'est un bien grand mot, mais pour vous ce n'est pas le mot mais la pratique sur les vieux documents de votre famille qui vous permettra de comprendre.

En faisant la lecture du document ci-inclus et en comparant l'original à la transcription, veuillez noter les abréviations et expressions utilisées dans ce document, telque le Y remplace le DIT aux articles; audit: auy, ledit: ley, lesdit: lesy et le signe qui ressemble a un B majuscule qui remplace les syllabes BLE et BRE, ex: meu^B: meubles, loisi^B: loisible, 29 7^B: septembre.

Vous voyez aussi deux expression qu'il vous faut retenir;

a) SOURTABLE (sortable)	:Convenable
b) PRECAIRE	:PROVISOIRE

Guy Breton

NOTRE GÉNÉALOGIE COLLECTIVE

(Résumé d'une conférence, donnée le 12 mai 1980 à notre Société, par Denis TREMBLAY, architecte.)

La Conquête anglaise a été ressentie par les colons de la Nouvelle-France comme une catastrophe qui allait les soumettre à une puissance étrangère hostile à leur religion, à leur liberté, à leurs façons de vivre. Mais ce qui se produisit ne fut pas ce que l'on avait le plus raison de craindre. En histoire, des événements imprévisibles viennent toujours changer le cours des choses et orienter l'avenir autrement qu'on pouvait craindre ou espérer. Il n'en demeure pas moins que l'Histoire offre toujours une certaine continuité, et que les événements qui nous paraissent menaçants pour l'avenir peuvent entraîner des suites heureuses, parfois beaucoup plus tard.

L'interprétation de l'Histoire est toujours subjective et donne lieu à imaginer des scénarios bien différents et même tout à fait opposés. C'est cependant elle qui peut le mieux nous aider dans les décisions qui engagent le devenir des collectivités, pourvu toutefois qu'on l'analyse correctement et que l'on ne prête pas aux protagonistes des intentions qu'ils ne sauraient avoir.

Pour bien comprendre notre Histoire nationale, il faut la lire en parallèle avec celle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, aux mêmes époques que les événements porteurs d'avenir, puisque le Canada n'est pas un pays constitué par les décisions de ses habitants, qui étaient des colons, mais à la suite de traités conclus entre la France et l'Angleterre ou avec les États-Unis. Il en fut pour ses frontières comme pour ses constitutions successives, dont l'Acte, de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, qui est une loi du Parlement de Londres, bien que cet Acte fut préparé au Canada par des Canadiens.

Notre petit peuple a été le témoin le plus souvent passif et surtout impuissant, et a dû subir les conséquences heureuses ou malheureuses des conflits politiques et religieux entre les puissances en lutte pour l'hégémonie en Amérique du Nord. Il est l'héritier d'une histoire qui, dans les faits les plus importants pour lui à ses débuts, s'est déroulée sans sa participation, tout en engageant son avenir pour longtemps. Étant devenus, du jour au lendemain, après la Conquête, sujets de George II d'Angleterre, les colons de la Nouvelle-France se trouvaient de par le fait même soumis aux lois de ce pays, et le général Murray devait leur faire observer les lois du royaume. On était alors aux temps de l'absolutisme royal où les sujets devaient être de la même religion que leur souverain. Or, nos ancêtres de la Nouvelle-France étaient tous catholiques romains, c'est-à-dire des "papistes", alors que l'Angleterre, depuis Henri VIII en 1533, était passée à la Réforme.

"Tout commence en mystique et tout finit en politique" a écrit Péguy. La Réforme religieuse déclanchée par Luther en 1517, mais en gestation bien avant lui, a débuté en mystique, en concepts théologiques, mais elle s'est rapidement et en même temps transformée en politique pour lui être intimement liée, la politique trouvant dans la religion une justification de la guerre pour la domination. Il est donc nécessaire pour comprendre notre histoire qu'on ait en mémoire la situation religieuse en Angleterre, en France, en Nouvelle-France, de même qu'en Nouvelle-Angleterre, à l'époque de la conquête du Canada, afin de mieux juger des événements qui l'ont marquée et des conséquences qu'ils ont entraînées. On ne poursuivait pas que des objectifs politiques et économiques, car la foi religieuse revêtait alors en même temps pour les protagonistes, tant pour les

vainqueurs que pour les vaincus, une importance primordiale. On doit avoir en mémoire l'histoire de la Réforme et des Guerres de religion qui ont ravagé l'Allemagne et la France pendant deux siècles, comme aussi les persécutions et les meurtres dont furent victimes les dissidents et les "hérétiques" des deux bords, tant en Angleterre suite à l'établissement de l'Anglicanisme sous Henri VIII (1533) et du retour à la religion romaine sous Marie Tudor (1553-1558), qu'en Allemagne et en France.

L'Anglicanisme chercha à obtenir l'unité du royaume sur le plan religieux comme base de l'unité de la nation et à obtenir le conformisme par la force sinon par la conviction. Il supprima le culte de la Vierge et des saints, les pèlerinages (Canterbury), la confession, le chemin de croix, le purgatoire et les messes pour les défunts, les reliques, l'eau bénite et tous les symboles qui pouvaient rappeler le culte catholique. De 1536 à 1539 Henri VIII, sous les conseils et sous la direction de Thomas Cromwell (1485-1540) procéda à la suppression des Ordres monastiques et à la confiscation des monastères et de tous les biens ecclésiastiques. Il y avait 800 maisons de religieux et de religieuses de tous les Ordres, comprenant environ 10,000 réguliers; à la fin de l'opération il n'en restait plus. Les nouveaux propriétaires à qui ils furent vendus, des lords, des membres du Parlement et de la gentry, démolirent les toitures des édifices pour en fondre le plomb avec le bois de la charpente et du mobilier afin de le vendre pour en faire des balles. Ces magnifiques monuments des monastères et abbayes d'Angleterre sont pour la plupart, aujourd'hui, des ruines romantiques pour l'attrait des touristes.

Un survol rapide de la période qui suivit l'établissement de l'Église d'Angleterre sous Henri VIII jusqu'au règne de Charles II (1625-1649), pour nous borner à cette période, nous rend compte du fanatisme qui régnait alors, les persécutions alimentant les haines religieuses et les représailles.

Henri VIII, qui régna de 1509 à 1547, était d'abord un ardent catholique. Sa réfutation des 95 thèses de Luther, affichées sur la porte du Monastère de Wittenberg (le 31 oct. 1517) et dédiées au pape Léon X (1521), lui valut de ce dernier le beau titre de "défenseur de la foi", que porte encore notre gracieuse Souveraine. Ses intentions premières ne furent pas de toucher aux dogmes, mais de nationaliser l'Église d'Angleterre pour en retirer les bénéfices qui allaient à Rome. Puis ce fut l'affaire de sa demande d'annulation de mariage avec Catherine d'Aragon, la veuve de son frère Georges et que le pape lui refusa, qui fut le point tournant de la rupture.

Henri VIII mourut le 28 janvier 1547, après 42 ans de règne. Il avait fait exécuter deux reines, ses épouses successives, Anne De Boleyn et Catherine Howard, douze comtes et ducs, cent soixante-quatre seigneurs, deux cardinaux et archevêques, dont Thomas Moore l'ami d'Erasmus, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cent prieurs et moines de monastères, trente-huit docteurs en théologie et droit canonique, sans compter les inconnus dont on ne sait pas le nombre qui moururent de misère dans les cachots. Cela fait pour le moins 1500 victimes.

Édouard VI (1547-1553) fut également acquis à la réforme anglicane, et c'est sous son règne que l'Anglicanisme se teinta de calvinisme. Il était fils de Jeanne Seymour, la troisième femme de Henri VIII.

Marie Tudor (1553-1558), dénommée "la sanglante", rétablit les rapports avec Rome, - elle était catholique, - mais les bûchers se rallumèrent de plus belle sous son règne, comme au temps d'Édouard, mais contre les protestants de toute obédience, et trois cents notables périrent dans les flammes sous son règne, pour "crimes de religion".

Élisabeth (1558-1603), rétablit le culte Anglican, mais les catholiques et autres dissidents qui s'étaient toujours opposés à l'Anglicanisme et étaient encore nombreux ne se laissèrent pas gagner et n'eurent pas de repos pendant tout son long et glorieux règne. Ils espéraient que Marie Stuart (1542-1587) reine de France et d'Écosse, accéderait au trône et rétablirait la religion catholique. Les Écossais s'étant révoltés, cette reine dut fuir en Angleterre où elle espérait que sa cousine Élisabeth la protégerait, mais elle la fit prisonnière et finalement décapiter après une captivité de dix-neuf ans. En 1559 les catholiques du nord de l'Angleterre se révoltèrent et furent cruellement réprimés. Élisabeth fut excommuniée par Pie V en 1570 et déclarée déchue du trône d'Angleterre par le pape, en faveur de Marie Stuart, ce qui n'eut pour effet qu'un redoublement de persécution contre les "papistes".

Jacques 1^{er} (1603-1625) devint légitimement roi d'Angleterre après la mort d'Élisabeth. Roi d'Écosse sous le nom de Jacques VI après l'abdication de Marie Stuart (1568), il unissait les deux royaumes sous son sceptre.

Encore un roi théologien! Élevé dans l'Anglicanisme, il se montra aussi cruel qu'Élisabeth pour les catholiques à qui il n'accorda aucun répit. Il voulut soumettre complètement l'Église à l'État, installa l'Anglicanisme en Écosse et voulut le répandre en Irlande.

Charles 1^{er} (1625-1649) qui succéda à son frère Jacques, épousa une princesse catholique (Henriette de France) qui amena à la cour des catholiques français lesquels cherchèrent à user de leur influence en faveur des catholiques, et furent chassés par le roi. Les conflits avec les non-conformistes s'envenimèrent pendant tout son règne d'un quart de siècle. Le pays se souleva et les Puritains, majoritaires au Parlement, lui refusèrent les crédits pour mater la rébellion des catholiques en Écosse. Cette guerre civile dura quatre ans (1642-46) et ravagea le pays. Finalement le roi fut fait prisonnier, amené à Londres où il fut jugé, condamné et décapité le 9 février 1649. Les Anglais furent donc régicides 140 ans avant les Français. La République fut proclamée sous la dictature d'Olivier Cromwell et la royauté rétablie onze ans plus tard, en mai 1660, quand Charles II monta sur le trône. Il épousa une princesse catholique, Catherine de Braganse, une portugaise. Il était secrètement favorable aux catholiques, mais il rétablit néanmoins l'Anglicanisme et ses rites par le Bill d'Uniformité (1662). Cependant, il est mort après avoir reçu les derniers sacrements catholiques. Le Bill d'Uniformité restituait l'Anglicanisme intégral.

Le fameux Bill of Test, qui eut des répercussions importantes dans notre histoire, fut décrété en 1673. Il importe de bien connaître en quoi consistait ce fameux serment du test. Il imposait à tout fonctionnaire civil ou militaire la fidélité au roi, - ce qui n'est que normal, - mais il comportait en plus une abjuration pure et simple du dogme catholique. Il stipulait que "quiconque refusera de prêter le serment d'allégeance et de recevoir la communion dans le rite de l'Église d'Angleterre sera inapte à exercer aucune fonction ou charge civile et militaire". Il interdisait toute forme de culte religieux autre que celui de l'Église établie. En outre, ce serment comportait une déclaration contre la transsubstantiation.

En dépit des persécutions et sans doute à cause même de ces repressions religieuses, les sectes ne cessèrent de se multiplier et de devenir tumultueuses.

Le nombre de non-conformistes de tous genres et les difficultés qu'ils suscitaient dans le royaume forcèrent le Parlement à des réformes, et l'on abolit graduellement les incapacités qui pesaient sur eux et plus lourdement sur les catholiques que sur les autres.

Ce ne fut cependant qu'en 1828 que les Lois anglaises, qui avaient tenu les catholiques en dehors de toutes charges de l'État depuis la Réforme Anglicane (1533), furent abrogées graduellement et que la loi d'émancipation des catholiques fut passée au Parlement; mais ce ne fut qu'en 1871 que les catholiques furent admis aux universités d'Oxford et de Cambridge, sur un pied d'égalité complète. Ce ne fut qu'en 1850 que les catholiques d'Angleterre purent avoir des évêques et une organisation diocésaine régulière, alors qu'au Canada sous la domination Anglaise, depuis l'Acte de Québec de 1774, l'Église catholique était remise dans tous ses droits.

La situation religieuse n'était pas différente en France qu'en Angleterre à la même époque, sauf que c'était les catholiques qui persécutaient les protestants et que ces derniers, par représailles, incendiaient les églises et les couvents des catholiques et se livraient à toutes sortes de crimes contre eux. Et l'on sait quel fut le sort de l'Église de France pendant la Révolution et les années qui la suivirent. A Genève, aux temps de Calvin (mort en 1564), les catholiques étaient pourchassés et il y eut des bûchers comme au temps de l'Inquisition. (Michel Servet).

J'ai évoqué ces tristes histoires pour revenir au Canada et au sort des Canadiens-français en ce qui concerne les libertés religieuses civiles qui nous furent garanties par l'Acte de Québec de 1774, en comparaison de ces mêmes droits et libertés, qui ne furent reconnus aux citoyens de Grande-Bretagne qu'un siècle plus tard.

Pourquoi cette différence de traitement des sujets par les mêmes monarques d'Angleterre ?

Il faut savoir que les vainqueurs de 1760 se trouvaient dans une situation difficile et peu confortable, à la suite de leur victoire facile des Plaines d'Abraham et de la capitulation de Montréal, avec ces quelque 65,000 Canadiens sur les bras. En effet, la Révolution Américaine débuta quelque années à peine après cette victoire et le Traité de Paris de 1763 par lequel l'Amérique du Nord ne devait plus être française. La Déclaration d'Indépendance Américaine fut proclamée le 4 juillet 1776, mais la guerre ne prit fin qu'en 1783. L'Acte de Québec fut donc passé deux ans seulement avant le début des hostilités de la Guerre d'Indépendance Américaine, et cela explique bien des choses au sujet du statut particulier qui fut accordé aux Canadiens du point de vue religieux et civique: cet Acte émancipant les Canadiens du Serment du Test et reconnaissant l'Église Romaine pour les nouveaux sujets anglais qu'étaient devenus nos ancêtres.

Ce geste d'opportunité politique de la part de Georges II provoqua chez nos voisins de la Nouvelle-Angleterre, en pleine révolution, un mouvement d'indignation et de colère. La dîme au clergé constituait un statut quasi officiel à l'Église catholique, et les lois françaises remirent en vigueur des privilèges ayant pour but de faire des Canadiens-français des alliés de l'Angleterre contre les colonies américaines en révolte. En protestation contre cet Acte, le Congrès Américain adopta, le 11 octobre 1774, une adresse au peuple de Grande-Bretagne pleine d'indignation au sujet du "support accordé à une religion qui avait semé l'impiété, la bigoterie, la persécution, le meurtre et la rébellion dans toutes les parties du monde!" Mais dans son adresse au peuple de la province de Québec il ne faisait allusion qu'à la liberté et à la démocratie: "Vous êtes un petit peuple, comparé à ceux qui vous tendent les bras et vous invitent à vous joindre à eux. Un moment de réflexion doit vous convaincre de quel côté se trouvent davantage vos intérêts et votre bonheur d'avoir tout le reste de l'Amérique du Nord comme Vos amis inaltérables ou qu'ils deviennent vos ennemis invétérés... Votre province est le seul lien manquant pour compléter la brillante et solide chaîne de l'Union."

Alors que Montréal était occupé par une troupe américaine, une mission de propagande y fut envoyée en mai 1776 par le Congrès Américain, conduite par nul autre que Benjamin Franklin, l'un des signataires de la Déclaration d'Indépendance, dans le but d'amener les Canadiens à se joindre à la Révolution. Il était accompagné d'un éminent juriste du Maryland, Samuel Chase, de Charles Carol, un riche colon et de son frère John, tous deux ayant fait leurs études chez les Jésuites, et de l'imprimeur Fleury Mesplet qui devait placarder la ville de propagande de l'évangile révolutionnaire. Ils furent reçus froidement et n'essuyèrent que refus. Incidemment, Fleury Mesplet ne retourna pas avec la délégation et en 1785 il lançait la publication de la Montreal Gazette.

Les Canadiens-français peuvent donc être comptés parmi les loyalistes au même titre que ceux de la Nouvelle-Angleterre dont un grand nombre, après le triomphe de la Révolution, vinrent s'établir au Canada. La neutralité des Canadiens est le prix qu'ils ont payé pour la conservation de leurs droits et libertés religieuses et civiques sous le Régime anglais. Mais les héritiers des vainqueurs et ceux de Lord Durham ne leur en furent pas toujours reconnaissants comme ils l'auraient dû, et ce furent leurs tentatives d'assimilation qui furent cause de conflits multiples entre nos deux peuples "fondateurs" au cours de notre histoire.

Je n'ai pas à rappeler ici les faits conflictuels, qui ont laissé des rancœurs aux Canadiens-français, en commençant par la Déportation des Acadiens, de peur qu'ils ne se liguent aux Américains dans la Révolution, et évidemment aussi pour prendre leurs terres. Pour être sûrs de leur neutralité, on voulut leur faire prêter le Serment du Test qu'ils refusèrent en masse. Il faut évoquer aussi les luttes dans le Bas et le Haut-Canada pour le gouvernement représentatif qui provoqua la Rébellion de 1837-38, celle-ci donna lieu au fameux Rapport Durham (1839) qui fut une insulte pour les Canadiens-français, et dont les recommandations furent entérinées par L'Acte d'Union des deux Canada en 1841, par lequel les Canadiens-français perdaient la majorité qu'ils détenaient dans le Bas-Canada.

L'Affaire Riel (1885); celle des Écoles du Manitoba et de l'Ontario; l'octroi des terres dans les Cantons de l'Est à des compagnies anglaises et à des amis anglais du Gouvernement, qui retarda la colonisation de nos Cantons, etc., sont autant de faits qui ont laissé de mauvais souvenirs.

Les colons de la Nouvelle-France ne furent pas soutenus par la mère-patrie, parcimonieuse dans l'envoi de colons, de soldats et d'aide matérielle, dont les causes, pour une grande part, peuvent aussi être rattachées aux conflits religieux de l'époque. Les Guerres de religion, qui donnèrent lieu à la Saint-Barthélémy (23-24 août 1572) où les catholiques se jetèrent sur les protestants et les massacrèrent par centaines, après quoi l'Édit de Nantes (1598) leur accorda la liberté religieuse dans l'espoir de la paix, mais qui ne mit pas fin aux troubles, qui se poursuivirent jusqu'aux temps de Louis XIV qui révoqua cet édit en 1685. Cette Révocation de l'Édit de Nantes interdisait le culte protestant dans tout le royaume. Ceux qui refusaient d'abjurer leur foi devaient quitter le royaume dans un délai de quinze jours et il était défendu aux autres de les suivre.

Les huguenots français n'étaient pas autorisés à venir coloniser la Nouvelle-France. Si les huguenots n'avaient pas été privés de leurs libertés religieuses par Louis XIV et s'ils n'avaient pu trouver refuge en Hollande, en Angleterre et en Nouvelle-Angleterre, bien des choses auraient pu être toutes différentes pour le Canada. La France n'aurait pas perdu 400,000 de ses meilleurs citoyens, parmi lesquels se trouvaient ses artisans les plus habiles. Bon nombre de ces derniers auraient pu venir en Nouvelle-France et ainsi renforcer la colonie, qui manquaient

d'hommes pour la développer et surtout pour la défendre et la garder à la France. C'est là un aspect trop oublié des conséquences politiques de la religion dans notre histoire.

Sous le régime français, l'immigration se fit toujours au compte-gouttes. Selon Jean Hamelin, seulement 10,126 immigrants français s'installèrent en Nouvelle-France de 1608 à 1760. de ces dix mille quelques colons, on dénombre 3,500 soldats licenciés, 1,100 filles du roi, 1,000 déportés, environ 3,000 engagés et enfin environ 500 personnes qui seraient venues à leurs propres frais. C'est par l'accroissement naturel, grâce à une prodigieuse natalité, que leur nombre atteignit les 65,000 environ que l'on comptait en 1760.

Notre peuple, par le fait que seuls les catholiques furent autorisés à coloniser la Nouvelle-France, et ensuite par le fait de la Conquête et des traités qui lui accordaient la liberté religieuse, n'a pas connu les terribles conflits religieux de l'Angleterre et de la France, et a joui de l'unanimité et de la paix à cet égard. Notre histoire, somme toute, fut pacifique et calme si on la compare à celle de nos deux pays fondateurs et de la majorité des autres pays, y compris celle des États-Unis.

Les Canadiens de toute origine ethnique opposés au bibliguisme et au biculturalisme auraient avantage à mieux connaître notre histoire, intimement liée dès son origine à celle de la France et de l'Angleterre. Ils seraient par là même en mesure de mieux comprendre les problèmes de notre vie commune en ce pays et les avantages que nos deux cultures nous apportent. L'histoire de France et d'Angleterre fut intimement liée pendant des siècles de luttes, mais le destin, ou la Providence, a voulu que les descendants des deux peuples “fondateurs” de ce pays y vivent ensemble, et avec eux, les immigrants des autres nations du monde qui sont venus plus tard peupler notre pays.

La langue française et la langue anglaise sont les plus employées dans le monde en tant que langues secondes, et le Canada a l'avantage que ces deux langues y soient officielles. Ceux au Canada qui ignorent la culture française, et même qui méprisent sa langue, auraient avantage à mieux connaître l'histoire d'Angleterre. Ils apprendraient que la langue française fut celle de la cour d'Angleterre et de la noblesse anglaise depuis la conquête de la Grande-Bretagne par Guillaume le Conquérant (1066) jusqu'au temps d'Edouard III (qui régna de 1327 à 1377) et que Henri IV, successeur de Richard II, dont il usurpa le trône en 1399, fut le premier souverain anglais qui préféra la langue nationale et exigea son emploi à la Cour, où toute la noblesse parlait le français de Normandie. Toute la littérature d'Angleterre était alors latine ou française. Le premier grand classique de langue anglaise, les Contes de Canterbury de Chaucer, date de la toute fin du XIV ième siècle.

Le “Je me souviens” ne doit pas être un slogan revancharde, mais de fidélité au passé. Il s'agit d'assurer la pérennité de notre peuple au Canada, et cela doit comprendre tous les Canadiens qui se réclament de lui appartenir.

Nous sommes venus ici, il y a trois cents an, et nous sommes restés, dit Maria Chapdeleine dans le roman de Louis Hémon (1914). Dans les paroles que l'auteur met dans la bouche de l'héroïne, le mot ici ne signifie-t-il que la paroisse de Péribonka et le patelin de défricheurs autour du lac St-Jean, ou bien le Canada tout entier? Après les autochtones, ne sommes-nous pas les héritiers de ceux qui eurent des droits d'aînesse, ici au Canada, “d'un océan à l'autre”, droits que la Conquête ne leur a pas fait perdre, et qui ne nous furent jamais contestés?

La généalogie nous fait remonter dans le temps à nos ancêtres les plus éloignés que nous pouvons retracer, et, à partir d'eux, revenir jusqu'à nous. Cette recherche serait sans intérêt et de nul profit si elle ne consistait qu'à dresser des tableaux de mariages et à dessiner des arbres généalogiques où chacun pourrait se retrouver sur un rameau et une branche rattachée au tronc, car l'arbre généalogique plonge ses racines dans le sol, donc dans une histoire qui nous retrace les origines et la vie de nos ancêtres. Si nous pouvons dire "nous", c'est que nous éprouvons des liens de solidarité, de continuité, avec ce passé en tant que peuple aussi bien qu'en tant que personnes, un ensemble de valeurs qu'il nous a léguées. C'est pourquoi nous pouvons parler de généalogie collective et du peuple auquel nous appartenons.

Denis Tremblay

**** TRAVAUX ET DONS DE NOS MEMBRES ****

Généalogie de la famille canadienne "Beaupré dit Bonhomme" (1603-1980)

Gaston Beaupré s.c. ptre (1000)

Généalogie historique de mes ancêtres "Cameron" Benoit Cameron (969)

Généalogie de la famille Leroux (dit Cardinal) en ligne ascendante directe de 1665 à nos jours.

Raymond Leroux (979)

Généalogie ou Arbre généalogique des enfants de Lucien Tousignant et de Annette Houle.

Dictionnaire national des Familles Tousignant. 220 p.

Fr. Noël Allaire (380)

**** DONS À LA BIBLIOTHÈQUE ****

Cherchons nos Ancêtres. Michel Langlois. Don de M. Sauveur Talbot (337)

Livre d'Or des Franco-Américains de Worcester, Massachusetts. Alexandre Belestre.

Don de Louis J. Roy (844)

Notre Maître le passé. Tome I-II-III Lionel Groulx, Don de Roger Labbé (990)

Prêtres Séculiers et Réguliers des Séminaristes et Scolastiques et des Frères qui ont étudié au Collège de Lévis, par Mgr Élias Roy supérieur du collège de Lévis 1945. Liste alphabétique des

Don de R. Lambert (002)

Répertoires 1980. - Services gouvernementaux et communautaires de l'Estrie,

Don de Communication- Québec

BIBLIOTHÈQUESECTION "H"HISTOIRE et PETITE HISTOIRE

ACADÉMIE canadienne-française de folklore. (Cahiers de l'...) Marius Barbeau. 180 p	
ACADIE vivante (Histoire de l'...) Ant. Bernard, c.s.v. 182 p.	1945
AGRICULTURE (Histoire de l'...) Firmin Létourneau, agronome 398 p.	1968
AMÉRIQUE FRANÇAISE (Une) Jacques-Donat Casanova. 160 p.	1975
ANGLICAN CHURCH (The) in Three Rivers, Quebec. 1768-1956 Arthur E.E. Legge. 191p.	1956
APOSTOLAT missionnaire en Mauricie (L'). Yvon Therriault. 142 p.	1951
AUSTIN (Nicholas) the Quaker and the Township of Bolton Harry B.Shufelt. 230 p.	1971
BARBIERS du district St-François (Un demi-siècle d'histoire chez les ...) Ls.-P. Demers. 77p.	1967
BEAUCE. Le grand chemin de la... L'abbé Honorius Provost. 28p.	1968
BÉLAIR de la Pointe-aux-Écureuils. (La Seigneurie...) 27 p.	1973
BOIS-FRANCS (Les) L'abbé Chs-Édouard Mailhot. 2 vol. 382 p. - 493p.	1968
BOLTON Nicholas Austin the Quaker and the Township of... Harry B. Shufelt. 230 p.	1971
BON VIEUX TEMPS à Hull (Le). Edgar Boutet. 2 tomes. 165 p. et 90 p.	1971
BOUCHERVILLE L'Église Ste-Famille de ...Monument historique. J. Poissant. Les trésors de ... 6 p.	
BOURDON, Jean, et son ami l'abbé de St-Sauveur ou Les Normands au Canada. Gosselin. 248 p.	1904
BROUAGE QUÉBEC. Foi de Pionniers. P. Maxime Le Grelle, s.j. 227 p.	1976
CANADA héroïque et pittoresque (Le). R.P. Alexis, o.f.m. 288 p.	1927
CANADIEN - FRANÇAIS (Le) Byron Nicholson, trad. Ulric Barthe. 152 p.	1904
CANADIENS - FRANÇAIS (Les) de la nouvelle-Angleterre. E. Hamon, s.j. 483 p.	1891
CANTONS de L'EST (Les). Albert Gravel. 212 p.	1939
CARTIER et son temps. Alfred D. Decelles. 194 p.	1907
CATHÉDRALES et sanctuaires de France. Yvan Christ. 62 p.	
CHAMPLAIN et son époque. Vol. 1 (1560-1622). Robert Le Blant + René Beaudry 492 p.	1967
CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE de la Tour et son temps 1593-1666 Couillard-Després, 497 p.	1930
CHEMIN de la Beauce (Le grand....) l'Abbé Honorius Provost. 27 p.	1968
CHICOUTIMI poste de traite (1676-1856. Lorenzo Angers, R.P. 123 p	1971
CIVILISATION de la Nouvelle-France (La). 1713-1744, Guy Frégault. 242 p.	1969
COLONIE féodale en Amérique. L'Acadie 1604-1881. Rameau de Saint-Père. 356 p.	1889
COLONISATION (La) du Canada sous la dominaton française, Abbé Yvanhoé Caron. 90 p	1916
COLONISATION de la Prov. de Québec. Débuts du Régime Anglais. 1760-1791 Y. Caron. 338 p.	1923
COLONISATION de la Prov. de Québec. Les Cantons de l'Est 1791-1815. Y. Caron. 379 p.	1927
COMPAGNIE Nantaise. Le chemin de fer 1879-1936. M.-Alphonse Cauchon	1936
COMPAGNIES Franches de la marine. Soc. Hist. Lac St-Louis. 61 p.	1967
CONFRÉRIE (La) de Sainte-Anne à Québec. 1657-1957. D. Levack, c.s.s.r. 201 p.	1956
CONSEIL (Le) souverain de la Nouvelle-France. J. Delalande. 358 p.	1927

COUTURE, Guillaume. Premier colon de la Pointe-Lévy (Lauzon). J.-Edmond Roy. 162p.	1884
CRIMES (Les) et châtiments au Canada-français. Raymond Boyer. 542 p.	1966
CULTURE (Description de la ...) de L'Ile-Verte (Riv.-du-Loup) Marcel Rioux 98 p.	1954
DÉFRICHEURS d'eau (Les) Village hist. acadien. Cécile Chevrier. 71 p.	1978
ESQUISSES du Canada-Français. ACELF. 450 p.	1967
ETHNOLOGIE Québécoise 1, Robert-Lionel Séguin. 201 p.	1972.
ETHNOLOGIE du Québec (Revue d'...). Robert-Lionel Séguin. 129 p.	1975
FAMILLE française au Canada (La première) Abbé Couillard-Després. 363 p.	1906
FILLES de joie ou filles du roi.. Gustave Lanctôt. 160 p.	1966
FILLES du ROI à Ville-Marie. M.- Louise Beaudoin, C.N.D. 95 p.	1971
FOLKLORE. Cahiers de l'académie can.-frse de ... Marius Barbeau. 180 p.	
FORGES (Les) de St-Maurice, 1729-1883. Mgr Albert Tessier. 192 p.	1952
FORTS (Les) de l'Outaouais. Guillaume Dunn. 162 p.	1975
FORT St-Frédéric: Hommes et Choses. P.-G. Roy. 351 p.	1946
FRANCE (La) des Canadiens. Robert Hollier. 160 p.	1962
GASPÉSIE (La) pittoresque et légendaire. Auguste Galibois. 88p.	1928
GLANURES gaspésiennes. J.C. Pouliot. 328 p.	1934
GLANURES (Sherbrooke). Ls-Philippe Demers. 112 p.	1967
HABITANTS et marchands de Montréal au XVIII ^e siècle. Louise Dechene. . 588p.	1974
HAVRE aux MAISONS.(Le circuit patrimonial sur l'île... Alphonse Arseneau. 47 p.	1979
HISTOIRE de la seigneurie de Lauzon . J.-Edmond Roy. 5 tomes	1897-1904
HISTOIRE du Canada (Précis d'...) J. Rutché + Abbé Anastase Forget 282 p.	1928
HISTOIRE du Canada (Semaine d'...) Soc. hist. de Mtl.. 456 p.	1926
HISTOIRE du Canada (Cours d'...) J.C.A. Ferland. 1534-1663: 522 p; .1663-1759: 620 p. 1861-1865	
HISTOIRE du Canada du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713 G. Lanctot, Soc. 370 p.	1967
HISTOIRE du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870. Collaboration. 331 p.	1938
HISTOIRE Véritable et Naturelle du Pays de la Nouvelle-France dite Cda Pierre Boucher. 415 p.	1964
HISTORIC TALES of old Quebec. George Gale. 344 p.	1923
HISTORY of CATHOLICISM in the North Coutry Diocese of Ogdensburg N.Y. C. Taylor 290p	1972
HISTORY of the EASTERN TOWNSHIPS. Mrs C.N. Day. 475 p.	1869
HÔPITAL-GÉNÉRAL de Québec (L'), 1692-1764. Micheline Dallaire. 251 p.	1971
HÔPITAL général de Québec de 1620 à 1972. Anonyme. 32 p.	1972
HORIZONS anciens. Deux cahiers. Albert Gravel + Raymond Lambert	1974
HÔTEL-DIEU, premier hôpital de Montréal. 1642-1763. Sr. Mondoux. 417 p.	1942
ÎLES aux COUDRES. Légende canadienne. L'abbé H.R. Casgrain. 90 p.	1885
ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Les) et les Madelinots. Paul Hubert. 251 p.	1979
ÎLE D'ORLÉANS (L') Pierre-Georges Roy. 505 p.	1928
ÎLE D'ORLÉANS en fête (L'). Raymond Létourneau. 580 p.	1980
NDUSTRIE au Canada (Essai sur l' ...) sous le régime français J.-N. Fauteux Vol 1 et 11. 572 p.	1927
JEANNE-MANCE. Essai généalogique sur les Mance et les ... J. Laurent + Claire Daveluy 416p.	1962
JOURNAL d'un Bibliophile. Adélaré Lambert. 140 p.	1927
JUGES (Les) de la Province de Québec. P.-G. Roy. 588 p.	1933

LA FLÈCHE ET MONTRÉAL. Cie des Assoc.. amis de Montréal. 31 p.	1947
LAFONTAINE et son temps. Alfred D. Decelles. 204 p.	1925
LOUISIANE de ses origines à nos jours. Antoine Bernard, c.s.v. 446 p.	1955
MACHABÉES de la N.F. (Les). (1641-1768). Hist. d'une famille canadienne. J. Marmette. 123p.	1925
MANOIR canadien (Les étapes d'un ...) R.P. Léo Boismenu, sss. 58 p.	1924
MANUEL (Le) des Sociétés St-Jean-Baptiste. Me R. Fournier N.P. 96 p.	
MARCHANDS (Habitants et ...) de Montréal au XVIII ^e siècle. Louise Dechene. 588 p.	1974
MARGES D'HISTOIRE No 2. Documents historiques IV. Olivier Maurault 295 p.	1929
MARIA Le centenaire de la paroisse. 1860-1960 151 p.	1959
MAURICIE d'autrefois. Thomas Boucher. 206 p.	1952
MÉLANGES historiques. Dans et autour des Cantons de l'Est. 5 cahiers d'environ 27 p. M. A. Gravel	1967 - 1968
MÉLANGES historiques Benjamin Sulte. Études compilées, annotées et publiées par Gérard Malchelosse. Vol. 1, 2, 3, 8 et 9.	1918 - 1922
MONTRÉAL. Raymond Tanche. 188 p.	1936
MONTRÉAL sous Maisonneuve. (1642-1665) Gustave Lanctot. 333 p.	1966
MORIN, Marie. Premier historien canadien de Ville-Marie. Esther Lefebvre. 205 p.	1959
MOULIN (Le) de Beaumont (Bellechasse) Arthur Labrie. 51 p.	1970
NORMANDS (Les au Canada) ou Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur L'abbé Auguste Gosselin. 248 p.	1904
NOTRE-DAME de Montréal (La Société...) (1639-1663) M. Claire Develuy. 326 + 127 p.	1965
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES de Québec. Par le Desservant de... 151 p.	1918
NOTRE MAÎTRE LE PASSÉ Tomes 1, 2, et 3. Lionel Groulx.	1977
NOUVELLE-ANGLETERRE. (Les Canadiens-français de la ...) E. Hamon, s.j. 483 p.	1891
NOUVELLE-FRANCE (La). Héroux-Lahaise-Vallerand. 249 p.	1967
ORIGINES canadiennes (Au-déla de 1,000 ...) Rosario Lamoureux. 297p.	1943
OUTAOUAIS supérieur (L') Arthur Buies. 309 p.	1889
PAGES d'histoire régionale. 2 séries. Mgr Albert Gravel.	1960- 1966
PANORAMAS et gros plans. Le Sherbrooke d'avant 1850. Mgr Maurice O'Bready. 210p.	
PATRIOTES de 1837-1838. Aegidius Fauteux. 433 p.	1950
PERSONNALITÉS beauceronne. Roger Bolduc. 86 p.	1971
PETITES CHOSES (Les) de notre histoire. 6 ^e série. P.-G. Roy. 304 p.	1931
PHIPPS (Sir William) devant Québec. (1690). Ernest Myrand. 297 p.	1925
PIONNIERS (Les) de Longueuil et leurs origines. 1666-1681. Émile Falardeau. 186 p.	1937
PIONNIERS (Nos) de l'Ouest. Antoine Bernard, c.s.v. 143 p.	1949
POINTE-AUX-ÉCUREUILS (La Seigneurie Bélaïr de la... Recens. de 1762. Clément Dussault. 27p.	1973
POITIERS (Si) vous était contée. Légendes et chroniques du Poitou. Yves Bourdonneau. 141 p.	1972
PRESCOTT et de RUSSEL. (Histoire des Comtés unis de)... Lucien Brault. 377 p.	1965
PROCESSION de la St-Jean-Baptiste en 1924-25. Visions du Passé. Soc. St-Jean-Baptiste de Montréal. 315 p.	1926

- QUAKER. Nicholas Austin the... and the Township of Bolton. Harry B. Shufelt. 230 p. 1971
- QUÉBEC. (Le vieux...) 2^e série. 32 sujets. Pierre-G. Roy. 300 p. 1931
- QUÉBEC (Le) par l'image. Raoul Blanchard. 135 p. 1949
- QUÉBEC. (Les fêtes du 3^e centenaire de ...) (1608-1908) 630 p. 1911
- QUÉBEC, ses monuments anciens et modernes ou Vade Mecum des citoyens.
Abbé Louis Beaudet. 200 p. 1973
- QUÉBEC (La ville de...) sous le régime Français Pierre-G. Roy. 2 vol. 1930
- RACE FRANÇAISE aux États-Unis. (Histoire de la...) L'abbé D.M.A. Magnan. 356 p. 1912
- RÉGIME français (Toutes petites choses du ...) 2^e série Pierre-G. Roy. 304 p. 1944
- RÉGIME militaire (Le) dans le gouv. des Trois-Rivières.(1760-1764) Marcel Trudel. 236 p. 1952
- RÉGIMENT de Carignan (Le). Mélanges historiques Vol. 8 Benjamin Sulte. 144 p. 1922
- RICHMOND county and vicinity (Annals of...) Vol. 2 The Thread of Pionneers
Richmond county Historical Society. 237 p. 1968
- RIVIÈRE-DU-CHÊNE. (Le feu de la...) Abbé Émile Dubois. 340 p. 1937
- RIVIÈRE-DU-SUD. (Histoire des seigneurs de la... et de leurs alliés Canadiens et Acadiens.
Abbé Azarie Couillard-Després. 401 p. 1912
- ROLLET, Marie. Léon Ville. 156 p. 1928
- ROUEN et le commerce du Canada (1650-1670). Lionel Laberge. 155 p. 1972
- RUSSEL. Histoire des Comtés unis de Prescott et de ... Lucien Brault . 377 p. 1965
- STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE. Histoire du Collège de ... (1827-1877)
Mgr Wilfrid Lebon. 2 vol. 574 p. et 550 p. 1948-1949
- SAINT-ÉTIENNE de la TOUR. (Charles de...). Abbé A. Couillard Després. 1930
- SAINT-OURS. Seigneurie de... Abbé A. Couillard Després. 2 vol. 1915
- SAINT-SAUVEUR. Jean Bourdon et son ami l'abbé de... L'abbé Auguste Gosselin. 248 p. 1904
- SANCTUAIRES de France. (Cathédrales et ...) Yvan Christ. 62 p.
- SEIGNEURS (Les) du GOUFFRE. Cahiers d'Histoire régionale Série A. #1 Paul Médéric. 152 p. 1973
- SEIGNIORIAL (THE) regime in Canada. Dorothy A. Heneker. 477 p. 1927
- SÉMINAIRE (Le) de Québec. Honorius Provost. 536 p. 1964
- SÉMINAIRE. Messieurs du ... Paul Médéric. Cahiers d'histoire régionale. Série A. No 2 379 p. 1974
- SÉMINAIRE St-Charles-Borromée de Sherbrooke. Michel Couture. 30 p. 1931
- SHERBROOKE. Légendes et Documents. Louis-Philippe Demers. 106 p. 1967
- SHERBROKE TRUST (Histoire du... et de la région). Freeman Clowery. 79 p. 1979
- SILHOUETTES canadiennes. Laure Conan. 163 p. 1922
- SOURCES (Aux) de notre histoire. Léon Gérin. 274 p. 1946
- SOURCES (Aux) de notre histoire religieuse dans les Cantons de L'Est Mgr Albert Gravel. 140 p. 1952
- SOUVENIRS ET PORTRAITS. Adolphe Robert. 285 p. 1965
- STANSTEAD COUNTY (The history of...). "Forest and Clearing". B.F. Hubbard. 367 p. 1874
- SURVIVANCE ACADIENNE. (Histoire de la...) (1755-1935) Antoine Bernard, c.s.v. 1935
- SYSTÈME ROUTIER (Histoire du...) des Cantons de l'Est avant 1855. Jules Martel, s.c. 261 p 1960
- TREMBLAY, Pierre. Le père d'une peuple. Paul Médéric. 226 p. 1957
- TROIS-RIVIÈRES. Visages du vieux... Raymond Douville. 202 p. 1955

VADE - MECUM du Sherbrookoïsis. Mgr Albert Gravel. 175 p.	1962
VEILLANT (En) avec les petits de chez nous. Causeries historiques M. L'abbé J.G.Gélinas. 301 p.	1919
VERMONT History. Vol. XXIII, No 2 April, 1955. Dorothy Canfield Fisher. 174 p.	1955
VERSAILLES. Guide illustré du musée, du parc et du château des Trianons Anonyme. 64 p.	1948
VILLE-MARIE. Petites fleurs religieuses du Vieux-Montréal. Paul Dupuy. 140 p.	1930
VOYAGEUR. Petite histoire du ... Antoine Champagne. 63 p.	1971
YOUVILLE (Mère d'...) première fondatrice canadienne. Vie de la vén. M.-Marg. Du Frost de la Jemmerais. Albertine Ferland-Angers. 385p.	1945
ZOUAVES (Les) pontificaux canadiens. Musées nationaux du Canada. Division de l'histoire, Dossier No 19. 161p.	1976
ZOUAVIANA. 2 ^e Édition. (1868- 1898). G.A. Drolet, commandeur. 605 p.	1898

BOITE AUX QUESTIONS

- Q-018 Endroit et date du mariage de Alexis Poudrier et Françoise Madras. Leur fils Salomon a épousé: 1^{er} m. Sophie Dalpé Pariseau à St-Jacques (Montcalm) 17-08-1846, 2^e m. Julie Durand à Chertsey, le 04-08-1862
Marcel Demers (993)
- R 014 Marin, Louis (Joseph et Marie Desmarais) de St-Simon
Marin Élisabeth (Louis et Marcelline Normandin)
Mariés le 24-10-1859 à Notre-Dame-du-Rosaire, St-Hyacinthe.
(Renseignements fournis par M. René Jetté de St-Hyacinthe)

**** NÉCROLOGIE ****

- a) Mme Jeanne Beauchemin, décédée le 22 avril 1980
elle était secrétaire administrative de la Société.
- b) Monsieur Marcel Landry, décédé le 19 décembre 1980.
C'est un des membres fondateurs de la Société et il en fut le premier président, en 1968-69 et en 1969-70.

**** PENSÉES ****

“L'arbre généalogique d'une famille a plus de ramifications sous terre que de rameaux pointant vers l'azur.”

(Extrait du “Borroméen”, Vol. V no 7-8, page 64, dans “Remarques” de Louis-Philippe Robidoux).

STATUTS ET REGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Dans le Vol. 3 no 1, nous avons fait part de la révision des Statuts et règlements de la Société lors de l'assemblée générale spéciale des membres le 9 septembre 1980.

Conscient de l'intérêt que vous portez à l'administration et au bon fonctionnement de votre Société, nous publions le texte complet des dits statuts et règlements.

À noter qu'un des changements importants a trait à l'assemblée générale annuelle des membres. Contrairement aux années précédentes, cette assemblée n'aura pas lieu en mai mais en septembre 1981, soit dans les quatre mois suivant la fin de l'année financière de la Société.

S. Talbot (337)

Statuts

La Société de généalogie des Cantons de L'Est Inc., ci-après appelée "La Société", est une corporation sans but lucratif.

Article 1

Buts:

- a) Grouper en association les personnes intéressées à la science généalogique et promouvoir leurs connaissances dans la pratique de cette science.
- b) Organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions, pour la promotion, le développement et la vulgarisation de cette science.
- c) Imprimer, éditer, distribuer toutes publications pour les fins ci-dessus; établir une bibliothèque de publications se rapportant ou connexes à la généalogie.
- d) Acheter, louer ou autrement acquérir, exploiter, hypothéquer, vendre, donner ou autrement aliéner, tout immeuble nécessaire à la réalisation des objets ci-dessus exprimés.

Article 2

Armoiries:

Les armoiries de la Société sont constituées d'un blason dont l'écusson est d'argent chaussé, aux bords dextre et senestre d'azur, ayant au coeur l'arbre de la généalogie au tronc de sable et aux branches de sinople, chapé tiercé en pointe à la fasce crénelée pour signifier les générations.

Article 3

Devise:

La devise de la Société est:
"Aux sources ancestrales par l'entraide fraternelle"

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST INC.

RÈGLEMEMENTS GÉNÉRAUX

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.- SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi en la ville de Sherbrooke et à tel endroit en ladite ville que le conseil d'administration pourra de temps à autre déterminer.

2.- SCEAU

Le sceau, dont l'impression apparait ici en marge, est adopté et reconnu comme le sceau de la Société.

LES MEMBRES

3.- CLASSES:

La Société comprendra trois catégories de membres. à savoir les membres actifs, les membres honoraires et les membres émérites.

4.- MEMBRES ACTIFS

Toute personne pourra devenir membre actif de la Société, sur demande à cette fin et sur acceptation du conseil d'administration, en se conformant à toutes autres conditions d'admission décrétées par résolution du conseil d'administration, le tout subordonné aux dispositions du présent règlement relatives à la suspension, à l'expulsion et à la démission des membres.

5.- MEMBRES HONORAIRES

Il sera loisible au conseil d'administration, par résolution, de désigner toute personne comme membre honoraire de la Société, pourvu toutefois que le nombre total des membres honoraires en exercice ne représente pas plus que dix pour cent 10% du nombre total des membres actifs en règle.

Les membres honoraires n'auront aucune contribution annuelle ou autre à verser. Ils auront droit d'assister aux assemblées générales ou spéciales des membres mais sans y avoir droit de vote. Ils ne seront pas éligibles comme membres du conseil d'administration ni comme officiers de la corporation.

6.- MEMBRES ÉMÉRITES

Il sera loisible au conseil d'administration, par résolution, de désigner comme membre émérite toute personne en reconnaissance de services exceptionnels rendus à la Société ou pour ses travaux et la qualité remarquable de ses études en généalogie.

7.- COTISATIONS

Les cotisations annuelles ou autres qui devront être versées à la Société par ses membres actifs seront établies aux taux et seront payables aux périodes qui seront de temps à autre déterminées par résolution du conseil d'administration.

8.- CARTES DE MEMBRES

Il sera loisible au conseil d'administration, aux conditions qu'il pourra déterminer, de pourvoir à

l'émission de cartes à tout membre actif en règle. Pour être valides, ces cartes devront porter la signature du trésorier en exercice.

9.- SUSPENSION ET EXPULSION

Le conseil d'administration pourra, par résolution, suspendre pour la période qu'il déterminera ou expulser définitivement tout membre actif qui néglige de payer ses contributions à échéance ou qui enfreint quelque autre disposition des règlements de la Société ou dont la conduite ou les activités sont jugés nuisibles à la Société. La décision du conseil d'administration, à cette fin, sera finale et sans appel, et le conseil d'administration est autorisé à adopter et suivre en cette matière la procédure qu'il pourra de temps à autre déterminer.

10.- DÉMISSION

Tout membre actif pourra démissionner comme tel, en adressant un avis écrit au secrétaire de la corporation. Toute démission ne vaudra qu'après acceptation par le conseil d'administration et ne prendra effet que le premier jour du mois suivant telle acceptation. La démission d'un membre actif ne libère pas du paiement de toute cotisation due à la corporation jusqu'au jour où telle démission prend effet.

LES ASSEMBLÉES DES MEMBRES

11. ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de la Société aura lieu à la date que le conseil d'administration fixera chaque année, mais avant l'expiration des quatre mois suivant la fin de la dernière année financière de la Société. Elle sera tenue au siège social de la Société.

12.- ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Toutes les assemblées générales spéciales des membres seront tenues au siège social de la Société et selon que les circonstances l'exigeront. Il sera loisible au président ou au conseil d'administration de convoquer toutes telles assemblées. De plus, le secrétaire sera tenu de convoquer une assemblée spéciale des membres sur réquisition à cette fin, par écrit, signée par au moins 10% des membres actifs en règle, et cela dans les huit (8) jours suivant la réception d'une telle demande écrite qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée spéciale. A défaut par le secrétaire de convoquer telle assemblée dans le délai stipulé, celle-ci pourra être convoquée par les signataires eux-mêmes de la demande écrite.

13.- AVIS DE CONVOCATION

Toute assemblée générale annuelle ou générale spéciale sera convoquée par le secrétaire, par avis publié dans la revue l'Entraide Généalogique ou par lettre. Cet avis devra mentionner la date, l'heure, l'endroit et les buts de l'assemblée. Au cas d'assemblée spéciale, l'avis mentionnera de façon précise les affaires qui y seront transigées.

Le délai de convocation de toute assemblée des membres sera d'au moins quarante-huit (48) heures, sauf dans le cas d'urgence alors que ce délai pourra n'être que de six (6) heures. La présence d'un membre actif à une assemblée quelconque couvrira le défaut d'avis quant à ce membre.

14.- QUORUM

Quinze (15) membres actifs en règle, présents en personne, constitueront un quorum suffisant pour toute assemblée générale ou spéciale des membres. Aucune affaire ne sera transigée à une assemblée à moins que le quorum requis ne soit présent dès l'ouverture de l'assemblée.

15.- VOTE

À toute assemblée des membres, seuls les membres actifs en règle auront droit de vote, chaque membre ayant droit à un seul vote. Les votes par procuration ne sont pas valides.

À toutes assemblées, les voix se prennent par vote ouvert, ou, si tel est le désir d'au moins cinq (5) membres, par scrutin secret. Les questions soumises sont décidées à la majorité des voix des membres actifs présents. Au cas d'égalité de voix, le président a un second vote ou vote prépondérant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.- NOMBRE

Les affaires de la Société seront administrées par un conseil d'administration composé de onze (11) membres.

17.- CENS D'ÉLIGIBILITÉ

Tout membre actif en règle depuis au moins six (6) mois sera éligible comme membre du conseil d'administration et pourra remplir telles fonctions.

18.- DURÉE DES FONCTIONS

Tout membre du conseil d'administration entrera en fonctions à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu. Il demeurera en fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu, à moins que dans l'intervalle il n'ait été retiré en conformité des dispositions du présent règlement.

19.- ÉLECTIONS

Les membres du conseil d'administration sont élus chaque année par les membres actifs, au cours de leur assemblée générale annuelle. Tout membre sortant de charge est rééligible s'il possède les qualifications requises.

Toute vacance survenue dans le conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, peut être remplie par les membres du conseil d'administration demeurant en fonctions, par résolution, pour la balance non expirée du terme pour lequel le membre du conseil d'administration cessant ainsi d'occuper ses fonctions avait été élu ou nommé.

20.- MODALITÉS D'ÉLECTION

a) La liste des membres ayant droit de vote lors de l'élection du conseil d'administration est close à partir de la date d'envoi de l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle jusqu'à la levée de ladite assemblée.

b) Un comité des candidatures est formé d'un président et de deux adjoints désignés par le conseil d'administration et chargé de dresser, parmi les membres éligibles, une liste des membres ayant signifié leur désir de poser leur candidature. L'assemblée générale des membres peut ajouter d'autres candidatures à cette liste.

c) Les membres ayant droit de vote élisent parmi les membres qui ne sont pas candidat un président et un secrétaire d'élection, ainsi que deux scrutateurs, chargés de recueillir les votes et de compiler les résultats du scrutin, dont le président d'élection fait part à l'assemblée.

d) Le vote se prend par scrutin secret, s'il y a plus de onze candidats, et d'après la liste de candidats présentés par le comité des candidatures et ceux ajoutés à cette liste à l'assemblée générale.

21.- ADMINISTRATEUR RETIRÉ

Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction, tout membre:

- a) qui offre par écrit sa démission au conseil d'administration, à compter du moment où celui-ci, par résolution, l'accepte; ou
- b) qui, dûment convoqué, omet de se présenter à trois (3) assemblées consécutives du conseil d'administration, sans justification; ou
- c) qui cesse de posséder les qualifications requises.

22.- RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services comme tels.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

23.- FRÉQUENCE DES ASSEMBLÉES

Les administrateurs se réuniront aussi souvent que nécessaire.

24.- CONVOCATION

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par le secrétaire, soit sur réquisition du président, soit sur demande écrite de la majorité des membres du conseil d'administration. Le président pourra déléguer les pouvoirs de tel officier à tout autre officier ou à tout membre du conseil d'administration.

25.- AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de toute assemblée du conseil d'administration peut être verbal. Le délai de convocation sera d'au moins vingt-quatre heures (24) heures, mais en cas d'urgence ce délai pourra n'être que de deux (2) heures. Si tous les membres du conseil d'administration sont présents à une assemblée ou y consentent par écrit, toute assemblée peut avoir lieu sans aucun avis préalable de convocation.

26.- QUORUM ET VOTE

Une majorité des membres en exercice du conseil d'administration devra être présente à chaque assemblée pour constituer le quorum requis pour l'assemblée. Toutes les questions soumises seront décidées à la majorité des voix, chaque membre du conseil d'administration, y compris le président, ayant droit à un seul vote.

LES OFFICIERS

27.- DÉSIGNATION

Le comité exécutif de la Société comprendra les officiers suivants:

- a) le président
- b) le vice-président
- c) le secrétaire général
- d) le secrétaire administratif
- e) le trésorier

28.- ÉLECTIONS

Le conseil d'administration devra, à sa première assemblée suivant

l'assemblée générale annuelle des membres, et par la suite, lorsque les circonstances l'exigeront, élire les officiers de la Société. Ceux-ci seront élus parmi les membres du conseil d'administration, sauf pour le secrétaire administratif et le trésorier qui pourront être ou ne pas être membres du conseil d'administration.

29.- RÉMUNÉRATION

Aucun officier de la Société ne sera rémunéré comme tel.

30.- DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Au cas d'absence ou d'incapacité de tout officier de la Société, ou pour toute autre raison jugée satisfaisante par le conseil d'administration, ce dernier pourra déléguer les pouvoirs de tel officier à tout autre officier ou à tout membre du conseil d'administration.

31.- PRÉSIDENT

Le président est l'officier exécutif en chef de la Société. Il préside toutes les assemblées du conseil d'administration et des membres. Il voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature. Il est membre ex-officio de tous les comités mandatés par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale des membres. Il remplit tous les devoirs inhérents à sa charge, de même qu'il exerce tous les pouvoirs qui pourront de temps à autre lui être attribués par le conseil d'administration.

32.- VICE- PRÉSIDENT

En cas d'absence ou d'incapacité du président, le vice-président le remplace et en exerce tous les pouvoirs ou toutes les fonctions.

33.- SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Il assiste à toutes les assemblées des membres et du conseil d'administration. Il rédige les procès-verbaux des assemblées générales et spéciales des membres, des assemblées du conseil d'administration. Après l'adoption d'un procès-verbal, il le signe conjointement avec le président. Il a la garde du sceau de la Société, de son livre des procès-verbaux et de tout autres registres corporatifs. Il remplit toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents règlements ou par le conseil d'administration.

34.- SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Il voit à la correspondance de la Société et a la garde des dossiers concernant ladite correspondance. Il remplit toutes autres fonctions qui lui seront attribuées par le conseil d'administration.

35.- TRÉSORIER

Conformément aux dispositions de l'article 40 ci-après, le trésorier a la charge et la garde des fonds de la Société et de ses livres de comptabilité. Il perçoit les cotisations, contributions, dons en espèces, subventions et autres recettes, qu'il dépose dans une institution financière ou place selon les instructions du conseil d'administration. Il tient à jour une liste ou un fichier des membres. Il soumet un état financier de la Société à l'assemblée générale annuelle des membres. Il remplit toutes autres fonctions qui lui seront attribuées par le conseil d'administration.

36.- VACANCES

Si le poste de l'un quelconque des officiers de la Société devient vacant, par suite du décès ou de résignation ou de toute autre cause quelconque,

le conseil d'administration, par résolution, pourra élire ou nommer une autre personne qualifiée pour remplir cette vacance, et cet officier restera en fonctions pour la durée non écoulée du terme d'office de l'officier ainsi remplacé.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

37.- ANNÉE FINANCIÈRE

L'exercice financier de la Société se terminera le 30 juin de chaque année, ou à toute autre date qu'il plaira au conseil d'administration de fixer de temps à autre.

38.- LIVRES DE COMPTABILITÉ

Le conseil d'administration fera tenir par le trésorier ou sous son contrôle, un ou des livres de comptabilité dans lequel ou lesquels seront inscrits tous les fonds reçus ou déboursés, tous les biens détenus par la Société et toutes ses dettes ou obligations, de même que toutes autres transactions financières de la Société. Ce ou ces livres seront tenus au siège social de la Société ou à tout autre endroit désigné par le conseil d'administration et seront ouverts en tout temps à l'examen du président ou dit conseil.

39.- VÉRIFICATION

Les livres et états financiers de la Société seront vérifiés chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de chaque exercice financier, par le ou les vérificateurs nommés à cette fin lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

40.- FINANCES - EFFETS BANCAIRES

a) Sauf pour les dons reçus dans un but spécifique, les argents perçus par contribution, cotisation et don serviront à défrayer les dépenses encourues pour l'administration de la Société.

b) Tous les déboursés seront approuvés par le conseil d'administration.

c) Les argents seront déposés au compte de la Société dans l'institution financière déterminée par le conseil d'administration.

d) Tout paiement se fera par chèque à l'exception de ceux de la caisse d'opération.

e) Le conseil d'administration déterminera par résolution, le montant d'argent qui sera mis dans la caisse d'opération.

f) Tous les chèques, billets et autres effets bancaires de la Société seront signés par les personnes qui seront de temps à autre désignées à cette fin, par résolution, par le conseil d'administration.

41.- CONTRATS

Les contrats et autres documents requérant la signature de la Société seront au préalable approuvés par le conseil d'administration, et, sur telle approbation, seront signés par le président ou le vice-président et par le secrétaire général ou le trésorier.

DIVERS

42.- COMITÉS

Le conseil d'administration pourra, par résolution, créer divers comités pour le bon fonctionnement de la Société et la poursuite de ses buts.

Les membres de ces comités seront nommés par le conseil d'administration et tout membre de la Société pourra en faire partie.

43.- AMENDEMENTS

Le présent règlement peut être amendé sur la recommandation du conseil d'administration ou sur proposition de membres en règle lors d'une assemblée générale.

Toute proposition d'amendement au présent règlement émise par un membre en règle et appuyée par (15) membres actifs devra être soumise au conseil d'administration dans un délai de soixante (60) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Les amendements devront être approuvés par les deux tiers des membres présents à l'assemblée annuelle ou à une assemblée générale spéciale.

44.- DISSOLUTION

En cas de dissolution de la Société, ses biens, après acquittement de toutes dettes et remise à qui de droit des articles prêtés ou confiés à la Société, seront remis, sur résolution du Conseil d'administration, à une institution ou à un service public de la ville de Sherbrooke qui s'engagera à poursuivre les buts de la Société.

45.- TERMINOLOGIE

Tout terme employé dans ces règlements et désignant une personne doit être interprété tant au genre féminin qu'au genre masculin.

Exemples: président - présidente
trésorier - trésorière
candidat- candidate

Statuts et règlements généraux modifiés. Adoptés par le Conseil d'administration le 18 août 1980 et approuvés par les membres lors de l'assemblée générale spéciale le 9 septembre 1980.

Nouveaux répertoires de mariages

Nous avons reçu de l'éditeur, Monsieur Jean-Guy Coutu (882), le nouveau répertoire des mariages de Sainte-Béatrix, comté de Berthier, 1861 à 1979 incl. Ce répertoire est offert à \$10. plus 10% pour frais de poste et manutention aux

Éditions Joli-Mont 38, rue Robillard Notre-Dame des Prairies
Joliette, P.Q. J6E 1J2

Répertoires en préparation:

Saint-Edmond, comté de Berthier, 1889-1980.

Saint-Ambroise de Kildare, comté de Joliette, 1832-1980.

Saint-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, 1840 à

Réserver sa copie à l'adresse susindiquée; le nombre est limité.

NOUVEAUX MEMBRES

Les noms de membres qui suivent (numéros 880 à 910) auraient dû être publiés dans l'Entraide, Vol. 3, no 1. Nous nous excusons de ce retard bien involontaire.

880	Daigle, Guy, 2515 Maisonneuve, Sherbrooke, Qué.	JIJ 2A9
881	Bergeron, Yves, 434 Vimy nord, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3M9
882	Coutu, Jean-Guy, 38 Robillard, N.D. des Prairies, Joliette	
883	Giguère, Georges-Émile, La Maison Bellarmin, 25 ouest, rue Jarry, Mtl,	H2P 1S6
884	Maurice, Mme Françoise, 211 Main ouest, Coaticook, Qué	J1A 1P4
885	Goulet, Albert P., 33 Worcester St., Southbridge, Mass. 01550	
886	Forest, Gilbert, Services des Textes, Soc. Radio-Canada, C.P. 6000 Mtl	H3C 3A8
887	Bolduc, Henri, 25 av. des Frères, Drummondville, Qué.	J2B 6A2
888	Johnson, Mlle Laure, 1431 Mi-Vallon, Rock-Forest.	JOB 2JO
889	Baillargeon, Martine, 1404 Champlain, Sherbrooke, Qué	JIH 2L3
890	Roy, André, 1404 Champlain, Sherbrooke, Qué.	JIH 2L3
891	Demers, Clermont, rang 8 est, Stoke, Qué.	JOB 3GO
892	Bolduc, Armand, 313 Principale, Eastman, Québec.	JOE 1PO
893	Ass. Québec-France, Commission Nationale de généalogie, Maison Fornel, 9 Place Royale, Québec,	GIK 4G2
894	Laprise, Philippe-Louis, 438 Walpole ave., Montréal, Qué	
895	Malo, Jean-Paul, 1755 Boul. René Leanne, Laval,	H7M 3L9
896	Rousseau, Benoit, 659 Desormeaux, Sherbrooke, Qué.	JIG 2T6
897	Daoust, Mme Monique, 8130 Blois, St-Léonard, Qué.	HIR 2XI
898	Chagnon, Ginette, 351 des Jonquilles #401, Sherbrooke, Qué.	JIE 3B3
899	Campeau, Serge, 351 des Jonquilles #401, Sherbrooke, Qué.	JIE 3B3
900	Grant, N. Darrell, P.O. box 2731 Postal Stn M. Calgary, Alberta	T2P 3C2
901	Forgues, Claude, 874 ch. Thibault #8 Sherbrooke, Qué.	JIH 3B2
902	Mercier, Jean-Marc, 2752 Dussault, Rock Forest, Qué.	JOB 2JO
903	Brodeur, Mme Georgette, 10931 165th street, Edmonton, Alberta	T5P 3T6
904	Dussault, Mme Gisèle G., C.P. 484 Sherbrooke, Qué.	JIH 5K2
905	Bourbeau, Mme Lauretta, RR3, Danville, Qué	JOA 1A0
906	Moisan, Mme Patricia, 1851 Denault, Sherbrooke, Qué.	JIK 1G5
907	Lalongé, Pierre, 1970 boul. Norman-Bethune, Laval, Qué.	H7M 3W8
908	St-Cyr, Alain A., 42 Fraser, Sherbrooke, Qué.	JIJ 2V2
909	Mercier, Mme Charlotte, 2752 Dussault, Rock-Forest, Qué.	JOB 2JO
910	Doddridge, Mme Françoise B., 581 Chateauguay #1, Québec.	GIN 2K9

NOUVEAUX MEMBRES 1980-81

986	Dubois, Gonsague, 2650 Lemoyne, Sherbrooke, Qué.	JIK 1S7
987	Lebeau, Mme Monique, 5036 route 222, Valcourt, Qué.	JOE 2L0
988	Bergeron, Mme Colette, ch. Sand Hill, R.R. 4, Cookshire, Qué.	JOB 1M0
989	Léger, Mme Pauline, 1070 Ontario, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3S3
990	Labbé, Roger, 1046 Ontario, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3S3
992	Bourgault, Laval Georges, 40 Marchand, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3E3
993	Demers, Marcel, 1010 Papineau, Sherbrooke, Qué.	JIE 1Z6
994	Girard, Jacques, 1060 Jacques Cartier nord, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3A7
995	Blais, Michel, Johnville, Qué.	JOB 2A0
996	Chartier, Mlle Louise, RR2 Wotton, Qué.	JOA 1N0
997	Prince, Reynald, 4752 Boul. Gouin O. Montréal, Qué.	H4J 1B8
998	Prince, Mme Monique 4752 Boul. Gouin O. Montréal Qué.	H4J 1B8

999	Forand, Jacques Emmanuel, C.P. 337, Rivière-au-Renard.	GOE 2AO
1000	Beaupré, Gaston, 125 Ponton, Bromptonville, Qué.	JOB 1HO
1001	Boucher, Benoit, 328 Boul. Desharnais, Windsor, Qué.	JIS 1B8
1002	Richard, Mme Jeanne, 1427 Desjardins, Sherbrooke, Qué.	JIJ 1G3
1003	Beaulieu, Léopold, 1663 Ledoux #3, Sherbrooke, Qué.	JIH 3X3
1004	Bertrand, Michel, 1202 des Blés, Sherbrooke, Qué.	JIE 8K2
1005	Bernier, Mlle Francine, 535 St-Michel, Sherbrooke, Qué.	JIE 2K9
1006	Tessier, Lorraine, 580 Boisjolie, Sherbrooke, Qué.	JIJ 3E9
1007	Cusson, Mlle Micheline, 490 des Jonquilles, Sherbrooke, Qué.	JIE 3A2
1008	Tremblay, Mario, 688 8 ^e rang nord, St-Élie-d'Orford, Qué.	JOB 2SO
1009	Tremblay Mme Lucie, 688 8 ^e rang nord, St-Élie-d'Orford, Qué.	JOB 2SO
1010	Bernard, Denis, 1288 11 ^e avenue, Thetford-Mines, Qué.	G6G 1Y8
1011	Boissonneault, Mlle Diane, 2650 King ouest #101, Sherbrooke, Qué.	
1012	Bériault, Daniel, 2551 Maisonneuve, Sherbrooke, Qué.	JIJ 2B1
1013	Paquin, Yvan, 1201 Elgin, Sherbrooke, Qué.	JIH 1AI
1014	Blanchard, Jeanne, 1191 King ouest, Sherbrooke, Qué.	JIH 1S6
1015	Contant, Paul, 3060 de Beauvillage, Montréal, Qué.	HIL 5W7
1016	Tringle, Michel, 985 Bédard, St-Élie-d'Orford, Qué.	JOB 2SO
1017	Kimmerle, Barbara, 460 Boischatel, Sherbrooke, Qué.	JIJ 2R6
1018	Chantal, Philippe, 1010 Courcelette, #2, Sherbrooke, Qué.	JIH 3X9
1019	Quintin, Robert, 28 Felsmere, Pawtucket, R.I.	
1020	Leblond, Cécile, 1010 Papineau #408, Sherbrooke Qué.	JIE 1Z6
1021	Therrien, Mme Georgette (Ida), 11445 135 Street #1001, Edmonton Alta.	T5M 3M6
1022	Laliberté, Mme Nicole L., 30B Lavigne, Victoriaville, Qué.	G6P 4Y6
1023	Rivers, Robert Andrew, 112 Inglewood Drive, Glen Burnie, Maryland 21061	
1024	Lemire, Ginette, 1185 Père-Marquette, Trois-Rivières, Qué.	G8Z 3N2
1025	Lisée, Julien, 361 2 ^e avenue, Weedon, Québec.	JOB 3JO
1026	American French Genealogical Society, P.O.Box 2113, Pawtucket, R.I.	02861
1027	Richer, Gilles, 1430 Prunier, Sherbrooke, Qué.	JIK 2J9
1028	Gaudet, Robert Sylvio, 2 Danforth Road, Nashua, N.H. 03060	
1029	Ally-Meunier, Mme Andrée, 1457 St-André #2, Sherbrooke, Qué.	JIH 2S3
1030	Tardif, Mme Marielle, 1931 ch. Goddard, Sherbrooke, Qué.	JIH 5H3
1031	Déry, Réal Armand, 470 Frédéric, Sherbrooke, Qué.	JIH 5S4
1032	Delisle, Mlle Sylvie, 275 Rioux, Sherbrooke, Qué.	JIJ 2W9
1033	Eduard, Céline, 200 9 ^e ave. sud, Sherbrooke, Qué.	JIG 2R1
1034	Pellerin, Maurice, 4440 Fontaine, Rock Forest, Qué.	JOB 2JO
1035	Roy, Daniel, 4310 Bruchési, Sherbrooke, Qué.	JIL 1R2
1036	Bonneville, Marcel, 2469 Ch. Lemire, Sherbrooke, Qué.	
1037	Coulombe, Gaston, 1583 Letarte, Sherbrooke, Qué.	JIG 3H1
1038	Coulombe, Lynda G., 1583 Letarte, Sherbrooke, Qué.	JIG 3H1
1039	Dionne, Edmond, 1525 St-André, Sherbrooke, Qué.	JIH 2S4
1040	Dionne, Mme Marie-Anne, 1525 St-André, Sherbrooke, Qué.	JIH 2S4
1041	Garant, Roger, 990 Papineau, Sherbrooke, Qué.	JIE,1Z5
1042	Denis, Francine, 990 Papineau, Sherbrooke, Qué.	JIE 1Z5
1043	Champagne, Pierre, 644 Bernier, Valcourt, Qué.	JOE 2LO

CHANGEMENTS D'ADRESSE

514	Raiche, Mme Denise, 1420 Colbert, Chambly, Qué.	J3L 2X5
934	Aubry, Marcelle, 705 Boul. Nobert #8, Longueuil, Qué.	J4J 4W7
933	Denis, Luc, 705 Boul. Nobert #8, Longueuil, Qué.	J4J 4W7

«*LA SÈVE SE NOURRIT DES RACINES*».

Louis Guillaume

HOMMAGE A LA DOULCE FRANCE

C'est le ciel bleu sur un jardin.
C'est le soleil sur la grand'route.
Mille senteurs dans le chemin.
Une douceur qui vous envoûte

L'esprit et la beauté: **PARIS**
Le Passé rêve : **ILE DE FRANCE**
Un petit coin de paradis:
La **COTE D'AZUR** la **PROVENCE**.

Où sourit le mieux le printemps?
Ne cherchez pas : en **NORMANDIE**
Où se trouve-t-on hors du temps:
En **BRETAGNE** aux landes fleuries.

Qui dans nos verres bannit l'eau
et dans les yeux de nos campagne
met plus de soleil? C'est **BORDEAUX**
ou la **BOURGOGNE** ou la **CHAMPAGNE**.

Quelle est la terre des Châteaux:
l'incomparable **VAL DE LOIRE**:
CHAMBORD, BLOIS, AZAY, CHENONCEAUX...
dans leur splendeur et dans leur gloire.

PAYS BASQUE aux hameaux charmants.
Vieille **AUVERGNE** où lutta la Race.
La **SAVOIE** offre son **MONT-BLANC**.
Noble **LORRAINE**... Fièrè **ALSACE**...

Chaque province est un Pays
et tous ces pays font la **FRANCE**.
Jeanne! Geneviève! Saint Louis!...
Tant de ciels et tant d'espérance!

Ah! demeure toujours pour nous
la Terre d'accueil et de rêve.
O FRANCE au visage si doux,
tends-nous tes fleurs, tes fruits, tes rêves...

Marc Chesneau